

Edition provisoire

Wednesday 22 June 2022, morning

Compte rendu officiel des débats

Opening of the sitting No. 21

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Bonjour à tous.

Je voudrais également remercier la présidence irlandaise pour le très beau concert d'hier soir, qui restera un très bon souvenir pour tous ceux qui y ont participé, je pense.

Donc, bonjour, et la séance est ouverte.

Le premier point à l'ordre du jour de cette séance est le débat sur le rapport intitulé « La prévention et la lutte contre l'antisémitisme en Europe » (Doc. 15539) présenté par Mme Petra BAYR au nom de la commission sur l'égalité et la non-discrimination.

Mme Ute STEYER, Rabbin de la Grande Synagogue de Stockholm, fera également une déclaration.

Afin de terminer avant midi, nous devons interrompre la liste des orateurs vers 11 h 50 pour laisser le temps à la réplique et au vote.

La parole est à Mme Petra BAYR, rapporteure.

Vous disposez de 7 minutes. La parole est à vous.

Debate: Preventing and combating antisemitism in Europe

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Rapporteure): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je suis heureuse de discuter de ce rapport aujourd'hui en plénière.

Comme nous le savons tous, l'antisémitisme n'est pas un phénomène nouveau. Avec la pandémie de covid-19, les manifestations contre les mesures visant à endiguer le virus et l'omniprésence des médias sociaux dans la vie quotidienne, l'antisémitisme est devenu plus présent et est apparu sous une nouvelle forme. Lorsque les négationnistes de la pandémie de covid-19 et les antivaccins arborant des étoiles jaunes se présentent comme de « nouvelles victimes », s'assimilant aux victimes de la Shoah et scandant « la vaccination rend libre », il s'agit clairement d'une déformation de l'Holocauste : c'est de l'antisémitisme.

Permettez-moi de citer Mme Monika Schwarz-Friesel, professeure à l'Université technique de Berlin :

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

« L'émotion collective de la haine des Juifs est très présente et active, non seulement en marge de notre société mais partout. Plus de deux tiers des déclarations antisémites et des mythes conspirationnistes sur les réseaux sociaux sont fondés sur des stéréotypes séculaires. Avec l'utilisation des TIC, cet écho du passé peut être écouté en quantité sans précédent. »

Fritz Stern décrit notre époque comme une période de « désespoir culturel » face aux mythes conspirationnistes, à la distorsion de la réalité, à la propagande grossière, aux doutes sur les valeurs démocratiques, et face à une guerre brutale dans laquelle même les derniers survivants ukrainiens de la Shoah sont assassinés.

Depuis des années, le ressentiment anti-juif s'exprime de manière plus ouverte, plus sûre et plus naturelle dans la sphère publique de la communication, très souvent sans déclencher les réponses dont les décideurs politiques et la société civile ont besoin de toute urgence.

Dans sa nouvelle Recommandation de politique générale sur la prévention et la lutte contre l'antisémitisme, l'ECRI déclare que : l'antisémitisme « partage la vision du monde raciste standard qui rejette l'existence d'une humanité commune et, au contraire, subdivise les êtres humains en différentes catégories "raciales", qui ne sont généralement pas considérées comme égales. Le racisme établit une distinction entre "nous" et "eux", et il n'y a aucun moyen de combler cette division. Il n'est pas nécessaire de dire que "l'autre" est inférieur à la société des racistes.

Les préjugés antisémites, en revanche, attribuent fréquemment aux Juifs des pouvoirs supérieurs spéciaux (politiques, financiers, d'infiltration mondiale) qu'ils utiliseraient contre les non-Juifs. Ces stéréotypes de toujours servent à inspirer la peur et la haine contre les Juifs et sont utilisables de manière souple en fonction de l'époque, surtout en temps de crise. D'une part, l'antisémitisme est le produit d'un ensemble de ressentiments interconnectés et revêt une forme de racisme intersectionnel. D'autre part, ce n'est pas uniquement une forme de racisme : la judéité est diabolisée, en fonction du contexte, avec un marquage identitaire variable par le statut social (état de fortune, éducation), la profession (universitaires, artistes, banquiers) ou les idées politiques (libéralisme, socialisme) par exemple, tout cela venant commodément nourrir les théories du complot du moment. Comme pour toute théorie du complot, il importe peu que les accusations en arrivent même à se contredire (les Juifs étant par exemple censés être à la fois des "cerveaux du communisme" et capables de "contrôler la finance mondiale"). »

Dans mon rapport, j'ai rassemblé un large éventail d'exemples de bonnes pratiques sur ce que la politique peut faire pour prévenir et combattre l'antisémitisme.

Je tiens ici à remercier tout particulièrement Mme Elodie Fisher qui m'a aidé à collecter toutes ces données, en organisant toutes les vidéoconférences que nous avons eues, et pour avoir apporté une structure à la masse d'informations que nous avons recueillies.

J'espère que vous serez nombreux à faire usage de ce rapport. Il est nécessaire de combattre l'antisémitisme dans le sport, dans les écoles et les universités, dans les conversations privées, dans la vie de tous les jours et, bien sûr, dans la politique également.

L'antisémitisme actuel est cependant bien vivant et ne se nourrit pas seulement de discours antisémites, mais aussi de la tolérance : du fait de fermer les yeux et de prendre les choses à la légère.

Karl Popper a écrit dans son ouvrage sur la société ouverte il y a plus de soixante-dix ans : « Au nom de la tolérance, nous devrions nous réserver le droit de ne pas tolérer les intolérants. »

Je pense que cela pourrait être une assez bonne ligne directrice pour nous permettre de combattre l'antisémitisme sur le plan politique. Nous savons très bien comment se manifeste l'hostilité à l'égard des Juifs, et nous pouvons indiquer clairement quand une déclaration est antisémite.

Combattre l'antisémitisme ne signifie pas qu'il ne faut pas être autorisé à critiquer la politique d'un Gouvernement israélien. Il existe un large fossé entre la critique fondée sur des preuves et l'antisémitisme. La définition de travail de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) nous fournit de nombreux exemples sur la manière de le distinguer. Elle suggère par exemple que l'antisémitisme consiste à tenir les Juifs collectivement responsables des actions de l'État d'Israël.

La meilleure façon de prévenir l'antisémitisme est probablement d'encourager une vie juive florissante et dynamique, de rendre la culture juive visible et d'en faire une partie intégrante de nos sociétés. Il y a tant de sagesse, de science, de culture, de lumières, d'habitudes – et même de langue – juives qui rendraient nos sociétés beaucoup plus pauvres si nous devions nous en priver.

Et comme dernière pensée, je souhaite dire que l'hostilité envers les Juifs est toujours venue des centres éducatifs. La majeure partie de la culture occidentale en témoigne. Par conséquent, le titre incendiaire « La haine contre les Juifs a atteint le centre » est trompeur. Le centre est toujours la source de l'antisémitisme – et la substance intellectuelle alimente les marges, et non l'inverse, pour citer à nouveau la professeure Mme Monika Schwarz-Friesel.

Chères et chers collègues,

J'espère que vous ne serez pas seulement d'accord avec ce rapport, j'espère que vous pourrez vraiment l'utiliser et que vous l'utiliserez pour vos efforts politiques afin de mettre fin au « dégoût envers la différence », d'œuvrer pour une société qui exclut l'intolérance et la haine, qui fait des stéréotypes antisémites de l'histoire et qui se concentre sur une coexistence pacifique de différentes cultures, religions et habitudes.

J'espère, non je suis convaincue : ensemble nous pouvons mettre fin à l'antisémitisme.

Merci beaucoup.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame Petra BAYR.

Nous en venons maintenant à la déclaration de Mme Ute STEYER.

Je souhaite la bienvenue à Mme Ute STEYER.

Madame STEYER, vous avez la parole.

Mme Ute STEYER (Rabbin de la Grande Synagogue de Stockholm): Merci beaucoup de m'avoir invitée à prendre la parole.

C'est vraiment un grand honneur d'être ici, même si j'aurais aimé que la raison de ma présence soit de célébrer la vie juive, la culture juive, l'identité juive, et non la montée de l'antisémitisme et la nécessité d'une protection spéciale de la vie et de l'avenir des Juifs en Europe.

Le fait même que la commission sur l'égalité et la non-discrimination ait jugé nécessaire de rédiger un rapport sur la prévention et la lutte contre l'antisémitisme en Europe devrait faire la une de toutes les agences de presse et provoquer un tollé d'indignation dans la société civile. Soixante-dix-sept ans après la fin de la seconde guerre mondiale et de la Shoah, il ne devrait pas être nécessaire d'établir un tel rapport.

Les racines de l'antisémitisme, comme vous le savez, sont anciennes et remontent à des siècles. Elles sont, comme Mme Petra BAYR vient de le souligner, une combinaison de théologie chrétienne de remplacement, de diabolisation de l'autre, de théorie de la suprématie raciale et, à l'époque moderne, de plus en plus, de théories de la conspiration et de préjugés fondés sur l'ignorance et/ou l'endoctrinement politique.

Il est également alarmant de constater la résurgence de vieux sentiments chrétiens anti-juifs, qui réapparaissent maintenant sous une nouvelle forme chez de nombreux musulmans et minorités musulmanes. Le rapport démontre les pièges potentiels des limites inhérentes à la démocratie et la nécessité impérieuse de sauvegarder et de protéger les droits des minorités, notamment de la minorité juive en Europe.

Le rapport souligne l'importance de mesures juridiques fortes pour assurer la sécurité des Juifs et des institutions juives contre la menace très réelle d'attaques potentielles, mais aussi la nécessité d'une éducation sur l'antisémitisme et l'Holocauste, et la nécessité d'une législation pour garantir la liberté de religion et de pratique religieuse.

Et je veux souligner l'importance d'une compréhension plus profonde de ce que signifie la protection des besoins des minorités ethniques et religieuses pour les pratiquants des minorités religieuses.

La Déclaration des Nations unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques énumère cinq droits spécifiques, dont les deux droits suivants :

- le premier : « le droit de jouir de leur propre culture, de professer et de pratiquer leur propre religion et d'utiliser leur propre langue, en privé et en public, librement et sans ingérence ni discrimination quelconque. »

- et le second : « le droit de prendre une part effective, au niveau national et, le cas échéant, au niveau régional, aux décisions qui concernent la minorité à laquelle elles appartiennent ou les régions dans lesquelles elles vivent (...). »

Je ne sais pas combien d'entre vous ici s'identifieraient comme des individus religieux dont la vie et les choix de vie sont, au moins dans une certaine mesure, déterminés ou influencés par leur tradition religieuse mais je suppose que beaucoup, sinon la plupart d'entre vous, même s'ils ne pratiquent pas une religion, viennent d'un milieu enraciné dans le christianisme, qui a façonné leur culture, leur vision du monde et leurs valeurs.

Je crois que l'Europe est confrontée à un nouveau défi. Des pays qui, pendant des siècles, ont été homogènes – dans mon cas, je vis en Suède – n'ont pas permis aux non-protestants de s'installer de façon permanente sur leur territoire avant la fin du XXVIII^e siècle. Les minorités religieuses et ethniques sont arrivées tardivement et se sont rapidement assimilées à la culture majoritaire suédoise. La plupart d'entre eux n'ont pas eu beaucoup de choix. Il n'y a jamais eu de réel besoin de la culture majoritaire suédoise de changer les attitudes ou remettre en question ses propres préjugés et opinions.

Cela a changé radicalement au cours des XX^e et XXI^e siècles, avec une vague toujours plus importante de migrants et de réfugiés arrivant en Suède et essayant de se faire une place dans la société. C'est une expérience que la Suède partage avec la plupart des pays européens qui doivent maintenant intégrer des groupes de personnes d'autres religions et d'autres cultures. Et notez que je dis intégrer et non assimiler.

Les difficultés des sociétés homogènes à s'adapter à l'évolution démographique en sont un aspect. Un autre aspect est la sécularisation croissante des démocraties européennes. Cette sécularisation est due à un laïcisme libéral qui a souvent perdu le contact avec ses racines chrétiennes ; la religion étant considérée comme une quête purement individuelle et de plus en plus éloignée de la sphère publique.

Pourtant, dans le même temps, les expressions existantes du christianisme dans la sphère publique sont perçues comme culturelles : une culture qui contribue à transmettre l'identité culturelle de la majorité à travers les générations. L'absence d'une présence multiple et naturelle de la religion et de la pratique religieuse dans la sphère publique dans de nombreux pays européens devient un défi pour les membres des minorités religieuses, qui ne peuvent pas compter sur le soutien de marqueurs culturels fixes pour maintenir et soutenir la transmission de l'identité à travers les générations. Ce phénomène s'accroît lorsqu'il va de pair avec une législation qui, dans sa tentative de combattre les groupes et les phénomènes antidémocratiques, fondamentalistes et isolés, frappe de facto aussi les minorités ethniques et religieuses principales qu'elle était censée protéger.

Aujourd'hui, les Juifs d'Europe sont confrontés à des défis provenant de différentes sources. Certains de ces défis, nous les partageons avec d'autres minorités, d'autres, plus spécifiques, sont le fait de l'antisémitisme qui vise exclusivement les Juifs.

Mesdames et Messieurs,

Les choses que la plupart d'entre vous considèrent comme acquises ne sont pas évidentes pour les Juifs dans la plupart des régions d'Europe. Vivre en tant que Juif en Europe aujourd'hui signifie être sur ses gardes, regarder par-dessus son épaule, éviter de porter des symboles juifs, ne pas avoir l'air trop juif ou ne pas parler hébreu en public. En tant que rabbine, je ne peux pas simplement inviter mes fidèles à un pique-nique dans le parc après les offices sur la page *Facebook* de la communauté.

Les questions de sécurité nous obligent à nous abstenir constamment de telles réunions publiques. Cela signifie également que nous devons constamment expliquer, minimiser ou nous excuser d'être différents. Notre insistance à pratiquer nos traditions et à maintenir une culture qui peut paraître étrangère – ou au mieux exotique, aux yeux de la culture majoritaire – est vue parfois avec curiosité, mais souvent aussi avec une bonne dose de suspicion et de préjugés.

En Suède notamment, j'ai remarqué qu'il existe une confusion et une méconnaissance généralisées de ce qui est considéré comme religieux et de ce qui est considéré comme une expression culturelle. Cela provoque des angles morts dans nos raisonnements et ces angles morts peuvent facilement se transformer en préjugés. Les traditions religieuses de chacun sont considérées comme des marqueurs culturels, alors que les traditions juives ou autres sont perçues comme confessionnelles. Et au moins en Suède, la qualification de confessionnel est devenu un camouflage pour étiqueter quelque chose comme indésirable.

Je pense que cela est potentiellement nuisible pour une société démocratique pluraliste. Le rapport qui vous a été présenté mentionne la nécessité de contrer l'antisémitisme dans les discours de haine par le biais d'une variété d'outils. Parmi eux, le besoin d'éducation et, j'insiste, le besoin de sauvegarder et de permettre une vie juive dynamique et variée.

Cela ne peut et ne doit être réalisé que dans le cadre d'un dialogue étroit avec les communautés juives et en prêtant une oreille attentive à ce que les communautés juives elles-mêmes considèrent comme des aspects essentiels.

Mesdames et Messieurs,

Il ne peut y avoir de vie juive multiple et dynamique si les Juifs ne peuvent pas pratiquer le judaïsme librement et en toute sécurité. C'est aussi simple que cela. Pourtant, il n'est pas rare que les communautés juives soient confrontées à des propositions ou à des recommandations politiques qui, en réalité, portent atteinte aux libertés religieuses ou produisent l'effet inverse, malgré qu'elles soient bien intentionnées.

Un festival de musique klezmer ou une représentation de *Un violon sur le toit* en plein centre ville sont des choses merveilleuses, mais ce n'est pas ce qui va garantir l'avenir de la communauté juive. Au contraire, cela risque de rendre les Juifs exotiques et ne permet pas de mieux comprendre la vie juive d'aujourd'hui. Personne ne vit comme dans *Un violon sur le toit*.

Ce qu'il faut, c'est une protection de la pratique des traditions religieuses. Des écoles juives sont nécessaires, où les enfants juifs peuvent apprendre le judaïsme, l'histoire et les traditions. Une école juive qui n'a de juif que le nom mais qui n'est pas autorisée à enseigner le judaïsme resterait lettre morte. De même, le choix du langage lorsque nous parlons de la tradition et des pratiques juives telles qu'elles sont présentées dans les rapports, dans les médias, dans les débats publics, est porteur d'une signification profonde.

Par exemple, lorsqu'on parle de *shechita*, la méthode juive d'abattage des animaux, il y a une différence entre l'abattage religieux et l'abattage en tant que rituel, comme on l'entend et le voit souvent. Même les représentants bien intentionnés ne sont parfois pas conscients des connotations historiques lourdes de sens que revêt le mot « rituel ». Cela rappelle la diffamation de sang portée contre les Juifs au Moyen Âge. Mentionner la *brit milah*, la circoncision des garçons prescrite par la loi juive, dans la même phrase que la mutilation génitale féminine est un autre exemple courant de la manière dont les distinctions s'estompent et dont de subtils jugements de valeur sont transmis ; que ce soit intentionnellement ou par erreur.

Le rapport mentionne l'augmentation des discours de haine. La façon dont nous débattons, les mots que nous utilisons ont de l'importance. Cela donne l'exemple de ce qui est acceptable.

Merci de votre attention.

Mme Ingrid SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame Ute STEYER, pour votre déclaration, qui a été écoutée avec un vif intérêt par tous les membres de l'Assemblée. Je vous remercie, donc.

Et nous en venons maintenant à la liste des orateurs au nom des groupes politiques. Je donne d'abord la parole à M. Thomas PRINGLE, d'Irlande, pour le Groupe de la gauche unitaire européenne.

La parole est à vous.

M. Thomas PRINGLE (Irlande, GUE, Porte-parole du groupe): Avant de commencer, je voudrais simplement saluer et recommander l'amendement 1 présenté au nom de notre groupe, par Mme Laura CASTEL et M. Momodou Malcolm JALLOW. Je le recommande à l'Assemblée.

L'antisémitisme est en hausse dans toute l'Europe. C'est une déclaration très inquiétante, mais il semble que ce soit vrai.

Bien sûr, en Irlande, nous ne pouvons pas dire cela parce que nous n'avons aucun moyen d'enregistrer officiellement les incidents antisémites, ou même les commentaires ou crimes racistes. J'en parlerai plus tard dans mon intervention.

L'antisémitisme, comme tout discours de haine, est particulièrement odieux. Il s'en prend aux personnes les plus vulnérables de notre société et les met en évidence.

Nous devons tous nous y opposer, car comme on le dit : « Quand ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester. »

Il y a quelques années, j'ai visité le site d'Auschwitz, en Pologne, et ce fut l'une des expériences les plus déchirantes et profondes de ma vie. Voir, de première main, le mal que les gens peuvent faire aux plus vulnérables, et comment un État peut être organisé pour mener une politique aussi barbare, est un outil d'apprentissage très important.

Je pense que tous les écoliers devraient visiter des mémoriaux de la Shoah tels que celui-ci, dans le cadre de leur programme scolaire. Nous devons nous assurer que nous ne pourrions jamais revenir en arrière. Cela commence par s'assurer que les discours de haine ne sont pas tolérés.

Il est difficile de croire qu'actuellement, en Irlande, nous ne disposons pas d'un système d'enregistrement des discours de haine, ou même des crimes de haine. C'est là un bon moyen d'avoir l'impression qu'il n'y a pas de crime ou de discours de haine, puisqu'on ne les enregistre pas.

Le Conseil irlandais pour les libertés civiles a souligné l'absence de crimes spécifiques dans son rapport pour l'Irlande en 2022 à examiner en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il indique qu'en dépit de certaines nouvelles initiatives de la Garda Síochána, notamment de nouvelles options d'enregistrement dans le système de signalement des crimes de la Garda, il y a un manque constant de recherches fiables et de données désagrégées sur les causes et les expériences de crimes et de discours haineux en Irlande. Il poursuit en disant qu'il note avec inquiétude que seuls 25 % des crimes ont été signalés à la police en 2021, contre 43 % en 2020.

Ceux qui les ont signalés ont exprimé des niveaux de satisfaction extrêmement bas. Je pense que ce faible niveau de satisfaction est dû au fait que la Garda n'a pas pour habitude de signaler et d'enregistrer les crimes de haine. Cela doit changer.

Il n'y a aucune raison de croire que les crimes de haine en Irlande seraient moins nombreux que dans le reste de l'Europe, sauf peut-être parce que nous avons une population juive beaucoup plus réduite.

Human Rights Watch a publié un rapport sur les crimes de haine à l'encontre de la population juive qui fait état d'une enquête réalisée en 2018 selon laquelle 89 % des Juifs vivant en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Allemagne, en France, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni estiment que l'antisémitisme est en hausse depuis dix ans. C'est l'ampleur du problème qu'il faut aborder.

L'un des problèmes que j'ai avec la définition de l'antisémitisme émanant de la Déclaration de Stockholm c'est considérer des exemples ciblant l'État d'Israël comme antisémites. Je ne vois pas comment cela peut être le cas. Je pense que l'État d'Israël n'est pas représentatif de l'ensemble du peuple juif et, de même, une personne peut critiquer l'État d'Israël sans être antisémite. La Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme est une définition plus appropriée, je crois.

Je pense qu'il est également intéressant de noter que l'antisémitisme signifie la haine contre tous les peuples d'origine sémitique, dont le peuple palestinien fait également partie.

Merci.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Thomas PRINGLE.

L'orateur suivant, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts, est M. Stefan SCHENNACH, d'Autriche, pour 3 minutes.

La parole est à vous.

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente,

Au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts, je tiens tout d'abord à remercier très, très chaleureusement notre rapporteure pour ce rapport important et bouleversant. Mais aussi à Mme Ute STEYER de la grande synagogue de Stockholm. Un grand merci pour vos paroles ici, dans cette Assemblée. C'est très important que de nombreux jeunes, qui, je l'espère, le liront, comprennent l'importance de ces paroles.

Un spectre terrible hante l'Europe depuis des années, et c'est ce que nous appelons une propagation de l'antisémitisme, qui a contraint des personnes – même dans notre pays d'accueil, la France – à quitter la France.

Nous le voyons dans la profanation des cimetières juifs, nous le voyons dans les agressions physiques contre les croyants dans différents pays. En d'autres termes, l'antisémitisme a atteint des proportions que nous n'aurions jamais crues possibles après la terrible période de l'Holocauste. Et c'est une attaque contre les droits de l'homme.

Dans cette discussion, il ne faut pas confondre l'antisémitisme et la critique nécessaire et justifiée d'un gouvernement d'Israël. L'un n'a rien à voir avec l'autre. L'antisémitisme est du racisme et de l'intolérance dans nos États, dans nos sociétés – et la critique nécessaire d'un gouvernement est autre chose. Nous devons le

faire, car il s'agit là aussi de droits de l'homme – mais cette résolution de notre rapporteure montre justement qu'il s'agit ici de lutter au niveau international, national ; et de promouvoir la vie juive et de sensibiliser à la culture juive, et que nous ne devons pas non plus oublier une chose - nous le voyons bien dans tous nos débats ; ce qui se passe ici sur le net est inconcevable. Cela signifie que nous avons également besoin de lutter contre l'antisémitisme en ligne, de coopérer, comme l'a proposé la rapporteure, avec la *No Hate Campaign*, et que les parlementaires fassent preuve de courage civique en intervenant publiquement lorsque, par exemple, des plaisanteries sont faites sur l'Holocauste ou sur la vie juive. C'est là qu'il faut faire preuve de courage civil, c'est là qu'il faut se lever, et c'est pourquoi il s'agit d'une résolution qui s'adresse à chacun d'entre nous pour dire : sois courageux et intervien.

Merci.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Stefan SCHENNACH.

Et au nom du Groupe du Parti populaire européen et des démocrates chrétiens, la parole est à M. Reinhold LOPATKA, d'Autriche.

La parole est à vous.

M. Reinhold LOPATKA (Autriche, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le nombre d'incidents antisémites dans le monde a augmenté de façon spectaculaire pendant la pandémie de covid-19, comme ma collègue Mme Petra BAYR, notre rapporteure, l'a déjà mentionné dans sa présentation.

Les théories conspirationnistes ont commencé à se multiplier, accusant les Juifs de propager le virus.

Il est donc important que notre Assemblée ait déjà commencé il y a longtemps à prendre des initiatives, en invitant les États membres à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre le racisme et à faire davantage pour combattre l'antisémitisme.

L'antisémitisme n'a pas sa place en Europe et mon groupe politique soutient donc pleinement cette résolution.

L'antisémitisme existait déjà dans les temps anciens, même si le terme lui-même n'a été utilisé qu'au XIXe siècle.

Cependant, c'était toujours la même chose : il s'agissait et il s'agit toujours de faire monter les préjugés et la haine, en paroles et en actes, contre les Juifs.

Plus de 6 millions de Juifs, dont de nombreux enfants, ont été assassinés lors de la Shoah. Mais même ce génocide d'une cruauté inimaginable et la commémoration de cette horreur n'ont toujours pas fait réfléchir de nombreuses personnes. Et nous devons condamner toutes les formes d'antisémitisme.

Nous devons avoir une stratégie holistique pour prévenir le racisme, la xénophobie, l'islamophobie et l'antisémitisme. Nous devons promouvoir les droits de l'homme, ce qui signifie lutter contre la discrimination religieuse et ethnique – y compris l'antisémitisme, bien sûr.

Un million et demi de Juifs vivent en Europe. La vie juive en Europe est toujours aussi dynamique. Les Juifs ont enrichi le patrimoine culturel, intellectuel et religieux de l'Europe. Gustav Mahler, Stefan Zweig ou Sigmund Freud ne sont que trois des nombreux Juifs autrichiens que l'on trouve dans presque tous nos pays et qui ont tant contribué à notre musique, notre littérature ou notre psychologie.

Nous devons protéger nos valeurs.

Oui, l'antisémitisme est un problème. L'antisémitisme est toujours en augmentation, qu'il s'agisse de discours haineux, de crimes haineux ou d'attaques contre des personnes juives. Nous devons appliquer une approche de tolérance zéro face aux incidents antisémites.

Travaillons ensemble pour un avenir sans antisémitisme, dans tous nos pays et au-delà.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Reinhold LOPATKA.

Je donne ensuite la parole, au nom du Groupe des conservateurs européens, à Lord Simon RUSSELL, du Royaume-Uni.

La parole est à vous, Monsieur.

Lord Simon RUSSELL (Royaume-Uni, CE/AD, Porte-parole du groupe): Je vous remercie beaucoup.

Tout d'abord, je voudrais remercier Mme Petra BAYR et Mme Ute STEYER, en particulier, pour ce discours très intéressant.

J'ai trois raisons de m'adresser à vous ici ce matin.

Tout d'abord, le principe lui-même, qui me semble aller de soi. L'antisémitisme est clairement mauvais.

Deuxièmement, une raison personnelle : du côté de ma mère, l'un de mes arrière-grands-pères, au lendemain de la Nuit de cristal en 1938, a mis son nom à la tête d'une pétition visant à recueillir des fonds pour faire sortir les enfants du Kindertransport d'Allemagne. En cinq mois, ils ont récolté trente-cinq millions de livres sterling et ont fait sortir beaucoup d'enfants.

Deuxièmement, mon grand-père paternel, l'ancien Lord Russell, a écrit en 1954 un livre intitulé *The Scourge of the Swastika* (Le fléau de la croix gammée) – c'était le premier livre qui décrivait, dans les moindres détails, ce qui s'était passé sous le troisième Reich.

La troisième raison c'est la politique et les politiciens. En d'autres termes : nous-mêmes. Nous faisons partie du problème. Nous militarisons l'antisémitisme de trois manières : nous l'utilisons contre nos adversaires politiques ; nous faisons appel aux croyances antisémites d'une partie du public, souvent par le biais de théories du complot ; et nous tolérons l'antisémitisme dans certains de nos partis, parfois comme un moyen d'essayer d'étendre le soutien, en particulier parmi les jeunes, qui trouvent la politique de l'État d'Israël envers les Palestiniens très difficile d'accepter.

Pour illustrer la façon dont nous utilisons et militarisons l'antisémitisme, je vais utiliser six exemples de pays, tous membres actuels ou anciens du Conseil de l'Europe.

Tout d'abord, la Russie. Depuis de nombreuses années, la Russie utilise l'antisémitisme contre l'Ukraine, tant dans la propagande que dans des incidents sous faux drapeau. L'Ukraine elle-même – les nationalistes ukrainiens – glorifient les combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont été impliqués dans des pogroms anti-juifs. et ils essaient de diminuer l'importance de l'Holocauste.

Dans mon propre pays, sous sa précédente direction, notre parti d'opposition a consciemment toléré l'antisémitisme dans ses rangs comme un moyen d'élargir ses membres.

En Hongrie, l'utilisation d'un antisémitisme codé dans les campagnes politiques contre les politiques migratoires de l'UE se poursuit, en particulier une chasse aux sorcières étrange et vindicative contre M. George Soros.

Cinquièmement, la Pologne qui utilise une rhétorique antisémite dans ses campagnes électorales.

Et enfin, l'Allemagne, où certains partis banalisent l'Holocauste tout en semblant parler aux électeurs de la fatigue de l'Holocauste. Comment vous sentiriez-vous si la moitié de votre population avait été anéantie et que l'on vous accusait d'être fatigué d'en parler ou d'y penser ?

L'antisémitisme existe partout. Il est surtout caché. Il est le plus souvent tacite. Mais lorsqu'il est utilisé par des politiciens, il est inacceptable.

Nous faisons partie du problème.

Nous devons faire partie de la solution.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup, Lord Simon RUSSELL.

L'orateur suivant est M. Claude KERN, de France, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

La parole est à vous.

M. Claude KERN (France, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente.

Merci à Madame la Rabbin de la Grande Synagogue de Stockholm pour son message, et je remercie également notre collègue Mme Petra BAYR pour ce rapport très éclairant sur la prévention et la lutte contre l'antisémitisme en Europe.

Si ce travail prolonge des résolutions antérieures de notre Assemblée, on ne peut qu'être marqués par le contexte difficile dans lequel il s'inscrit.

Je veux en effet exprimer ma profonde inquiétude et ma grande tristesse quant à la multiplication d'actes perpétrés et de discours haineux proférés à l'encontre des populations juives ces derniers mois.

La pandémie de Covid-19, puis la guerre en Ukraine, ont constitué des terrains favorables à cette montée de l'antisémitisme, facilitée par la puissance des réseaux sociaux pour propager les thèses conspirationnistes.

La montée de haine et de violence conduit, de fait, de nombreuses familles de confession juive à changer de quartier, de ville, voire purement et simplement à quitter l'Europe ou à envisager de le faire. Nous ne pouvons pas laisser ces faits sans réponse. Nous ne pouvons pas accepter l'expression de cette haine et de cette violence sur un continent européen marqué par une histoire tragique, dont Strasbourg est un symbole. Nous ne pouvons pas nous accommoder d'alyahs forcées.

Il m'apparaît essentiel que le Conseil de l'Europe, qui réalise un travail remarquable, continue à se mobiliser pleinement pour lutter contre toute forme d'antisémitisme.

Notre collègue évoque plus particulièrement les enjeux de mémoire et je partage son analyse. L'enseignement de l'histoire me paraît en effet central pour lutter contre l'oubli de notre Histoire et contre la banalisation de l'antisémitisme. Le rapport cite des chiffres alarmants : environ 70 % des élèves européens ignoraient ainsi l'Holocauste.

Nous devons donc continuer à développer, dans tous les États membres du Conseil de l'Europe, l'apprentissage de l'Holocauste et à faire vivre la mémoire des victimes de la Shoah, pour que ne se répètent jamais les heures les plus sombres de notre histoire européenne. Je me félicite à cet égard de la recommandation relative à la transmission de la mémoire de la Shoah et à la prévention des crimes contre l'humanité, adressée par le Comité des Ministres aux États membres le 17 mars dernier. Elle va dans le bon sens.

Le rapport propose notamment de soutenir l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, nouvellement créé, et d'épauler les enseignants dans la transmission de cette connaissance et dans la prévention et la lutte contre l'antisémitisme. Ces pistes de réflexion m'apparaissent en effet opportunes.

Je voudrais enfin évoquer un point plus particulier, concernant l'abattage rituel et les autres pratiques traditionnelles. Ce point n'est pas abordé par le rapport et notre collègue nous invite à en débattre ultérieurement. Le sujet est sensible et cela me paraîtrait en effet utile, car il faut bien mesurer la portée qu'aurait une telle interdiction sur l'inclusion dans nos sociétés de nos concitoyens de confession juive, mais aussi musulmane.

Enfin, permettez-moi, et ceci au nom de la délégation française qui parraine l'événement, de vous inviter à nous rejoindre à 13 heures dans le lobby pour célébrer le Jour du salut et de la libération.

Je vous remercie.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Claude KERN.

Nous poursuivons ensuite avec la liste des orateurs et la première est Mme Doris BURES, d'Autriche, pour le Groupe des socialistes, démocrates et verts.

La parole est à vous.

Mme Doris BURES (Autriche, SOC): Oui, merci beaucoup Madame la Présidente,

chers collègues,

Comme cela a déjà été dit, l'antisémitisme a de nombreux et horribles visages. Certains sont ouvertement reconnaissables, mais d'autres sont également bien masqués. Ce qui est effrayant, c'est que ces dernières années, l'antisémitisme exprimé ouvertement a de nouveau augmenté. Et je pense qu'il est d'autant plus important que l'Assemblée se saisisse du sujet. Et je remercie également la rapporteure, Mme Petra BAYR, pour son travail si prudent, courageux et si précieux.

Je suis d'accord ; une éducation historique et politique solide aide à lutter contre l'antisémitisme. Et pourtant, l'antisémitisme n'est pas seulement une question de manque d'éducation. Même les personnes instruites peuvent être antisémites – et elles le sont. C'est pourquoi les aspects politiques et sociaux des attitudes antisémites doivent également être nommés et mis en lumière. Ce n'est pas un hasard si l'antisémitisme augmente en période de crise, comme la crise économique et financière et toutes ses conséquences, ou encore la pandémie de Covid-19. Car c'est justement dans le sillage de ces grandes crises économiques et sociales que l'on assiste souvent à une augmentation des attitudes politiques autoritaires. De plus, les gens sont de plus en plus préoccupés par le déclassement social et ont une grande peur de l'avenir. C'est d'ailleurs aussi une conséquence de l'insuffisance des systèmes de sécurité sociale, qui ont trop souvent été démantelés et réduits au cours des dernières années.

Ces deux éléments – les attitudes autoritaires combinées aux perceptions de menaces socio-économiques – sont les facteurs politiques et sociaux qui constituent le terreau de l'antisémitisme.

Nous devons mener une lutte sérieuse et globale contre l'antisémitisme. Mener la lutte contre l'antisémitisme signifie donc toujours lutter avec détermination pour une démocratie ouverte et libérale, pour la justice sociale et l'humanisme.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame Doris BURES.

Je donne ensuite la parole à Mme Hajnalka JUHÁSZ, Groupe du Parti populaire européen, de Hongrie.

La parole est à vous.

Mme Hajnalka JUHÁSZ (Hongrie, PPE/DC): Merci, Madame la Présidente.

L'antisémitisme est non seulement en hausse dans toute l'Europe mais, malheureusement, on peut déceler ces dernières années une nouvelle tendance qui prend de nouvelles formes d'antisémitisme violent. Cette tendance est malheureusement plus visible dans la partie occidentale de l'Europe. Que pouvons-nous faire, pays par pays ? Le gouvernement hongrois a déclaré une politique de tolérance zéro contre l'antisémitisme, et il s'engage pleinement à garantir la sécurité des personnes juives.

Budapest compte la deuxième plus grande communauté juive d'Europe continentale, avec la deuxième plus grande synagogue du monde, et nous en sommes très fiers. Ce dialogue inclut la préservation de la culture et de l'identité juives, sur laquelle le rapporteur se concentre. Le gouvernement hongrois apporte également un soutien financier, notamment à la diaspora juive d'origine hongroise vivant en Israël, dont le nombre s'élève à près de 300 000.

Le rapporteur propose diverses mesures souhaitables pour les États membres dans la lutte contre l'antisémitisme, parmi lesquelles la suppression des allocations financières publiques aux organisations qui promeuvent l'antisémitisme. Nous devons tous faire de notre mieux pour préserver la culture et l'identité juives.

Le gouvernement hongrois a mis en œuvre une série d'initiatives législatives et politiques, notamment des mesures d'application de la loi, l'enseignement de l'Holocauste, la commémoration et le soutien à la renaissance de la culture juive. Notre constitution permet de poursuivre les discours de haine dans le cadre du droit civil. La négation de l'Holocauste est interdite en Hongrie, et la violence ou l'incitation contre la communauté sont sanctionnées par le code pénal. L'année dernière, la présidence hongroise du Conseil de l'Europe a placé le dialogue interreligieux, qui couvre également la lutte contre l'antisémitisme, au centre de son programme.

Selon l'Association juive européenne, une conférence s'est tenue la semaine dernière. La qualité de vie des communautés juives est la deuxième meilleure en Hongrie. J'en suis très fière. À l'été 2019, Budapest a accueilli les European Maccabi Games, le plus grand événement sportif juif d'Europe.

Personnellement, je pense que l'éducation peut contribuer le plus à établir un mode de pensée. Nous estimons qu'il est à la fois de notre obligation constitutionnelle et morale de fournir un environnement sûr pour que le peuple juif puisse préserver sa religion et ses traditions, ce qui constitue notre patrimoine européen commun.

Merci beaucoup.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup, Mme Hajnalka JUHÁSZ.

Je donne ensuite la parole à Mme Sevinj FATALIYEVA, du Groupe des conservateurs européens et de l'Alliance démocratique, de l'Azerbaïdjan.

La parole est à vous.

Mme Sevinj FATALIYEVA (Azerbaïdjan, CE/AD): Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs,

Malheureusement, malgré les énormes efforts des États et des organisations internationales, on assiste à une croissance de la violence religieuse en Europe. Tout cela se produit dans un contexte de montée des tensions identitaires et la popularité des mouvements populistes radicaux d'extrême droite.

En outre, les médias sociaux jouent un rôle de plus en plus important en tant que lieu de débat.

Tout cela contribue à la croissance des agressions non seulement contre les Juifs, mais aussi contre les musulmans. On observe une montée de l'islamophobie, de la xénophobie et de l'antisémitisme en Europe. Ces conditions, dans lesquelles nous nous trouvons, incitent à l'agression.

La catastrophe du monde moderne est qu'en raison du manque d'attention aux valeurs morales et éthiques, ainsi que des problèmes économiques et démographiques, les problèmes de moralité sont endommagés. Il ne s'agit pas du "choc des civilisations" fondé sur les différences religieuses. Il est apparu et a trouvé ses partisans à cette époque. Certains groupes séparatistes ont utilisé les dogmes religieux pour prouver le bien-fondé de leur activité.

Mais il y a autre chose dont on ne parle pas et que l'on ne remarque parfois pas du tout. Il s'agit des manifestations d'antisémitisme ou même d'islamophobie dans la vie de tous les jours qui ne sont pas toujours signalées à la police, mais qui apportent de la souffrance et ruinent la vie des gens.

Dans ces conditions, l'établissement d'un dialogue entre les nations et les cultures est important pour la protection des différentes cultures de l'humanité. L'expérience des pays riches en traditions de tolérance pourrait servir d'exemple. La coexistence pacifique d'un certain nombre de nations et de confessions religieuses dans mon pays, l'Azerbaïdjan, est un modèle unique de tolérance.

Le christianisme et le judaïsme ont existé, et existent encore, en Azerbaïdjan, aux côtés de l'islam. Nous considérons que les personnes, quelle que soit leur religion ou leur nationalité, doivent respecter les autres cultures, religions et valeurs morales, et faire preuve de patience à l'égard de toutes les traditions des autres religions. Le patrimoine culturel de la communauté juive du pays, qui a des traditions anciennes, a attiré une grande attention du gouvernement d'Azerbaïdjan et de la société dans son ensemble. Il est nécessaire de mentionner la colonie rouge du district de Quba, considérée comme un lieu densément peuplé par les Juifs. La colonie, qui était auparavant appelée colonie juive, était autrefois connue comme la Jérusalem du Caucase.

Les communautés juives présentes dans notre pays sont entourées d'attention et de soins par les dirigeants du pays. Nous pouvons mentionner ici la construction de nouvelles synagogues, la reconstruction des anciennes, l'ouverture du centre d'éducation pour les enfants juifs. À l'époque moderne, les Juifs d'Azerbaïdjan vivent dans un environnement tolérant, exempt d'antisémitisme, ce qui n'est pas une coïncidence car les Juifs se sont sentis comme un membre égal de la grande famille dans notre pays à travers toutes les périodes historiques. Même à l'époque de l'antisémitisme rampant dans le monde, le peuple d'Azerbaïdjan ne les a pas traités comme des étrangers, au contraire.

Pour conclure mon discours, je voudrais dire que dans le monde moderne et globalisé, nous devons nous libérer des préjugés. Nous devons nous libérer des stéréotypes imposés pour des raisons politiques ou autres, de la haine et des discours de haine. Nous devons traiter chacun comme un être humain ayant ses propres droits, et créer une atmosphère d'amitié, de solidarité et de compréhension mutuelle.

Merci.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame Sevinj FATALIYEVA.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Pierre GRIN, de la Suisse, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

La parole est à vous.

M. Jean-Pierre GRIN (Suisse, ADLE): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

L'antisémitisme, comme le mentionne dans son excellent rapport notre collègue Mme Petra BAYR, est une atteinte aux droits humains et représente une menace pour la démocratie. Et s'il n'est pas combattu avec fermeté, il pourrait conduire notre société vers une discrimination et des actions violentes envers la communauté juive.

La pandémie de covid-19 a encore accentué un antisémitisme accusateur sur les différents réseaux sociaux avec des propos haineux de tout genre : il serait temps que les diverses plateformes suppriment tous les contenus antisémites et, si elles ne le font pas, des amendes salées doivent leur être infligées.

Une autre comparaison scandaleuse a été faite par certains opposants aux mesures gouvernementales et au certificat vaccinal lors de la pandémie pour limiter la propagation du virus. Ces opposants se sont comparés aux victimes juives de l'Allemagne nazie en brandissant sans scrupule une étoile jaune. La banalisation de l'Holocauste serait un premier pas vers une certaine amnésie du passé et tout négationnisme sur les faits passés envers les communautés juives est à proscrire avec virulence, car le maintien d'une mémoire vivante sur l'Holocauste reste le meilleur moyen d'éviter que cela se reproduise à nouveau.

Notre Assemblée parlementaire, l'Alliance contre la haine dont je fais partie avec plusieurs d'entre vous, tous, nous devons condamner tout acte et propos antisémites.

Je désire évoquer un point dans ce rapport : les conflits qui sont historiquement ouverts depuis des années entre Israéliens et Palestiniens, et dernièrement celui de Gaza au printemps 2021, ont conduit à des critiques, des attaques avec des commentaires antisémites – justifiés ou pas – contre l'État d'Israël. J'estime, comme la rapporteure Mme Petra BAYR, que l'on peut critiquer la politique de l'État d'Israël sans pour autant être antisémites.

Pour combattre l'antisémitisme, il faut aussi mieux connaître la diversité de la vie actuelle et du patrimoine juif. L'UNESCO s'engage à cela, en élaborant une formation en ligne destinée aux enseignants sur les divers moyens pour lutter contre l'antisémitisme.

Pour conclure, les communautés juives ont leur place en Europe et les 46 pays membres du Conseil de l'Europe doivent lutter ensemble contre toutes formes qui, d'une manière ou d'une autre, décrédibilisent et profèrent des propos haineux envers la communauté juive.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Jean-Pierre GRIN.

Nous poursuivons maintenant avec M. Domagoj HAJDUKOVIĆ, du Groupe des socialistes, démocrates et verts, et de la Croatie.

M. Domagoj HAJDUKOVIĆ (Croatie, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et messieurs,

Chers collègues,

L'un de mes premiers discours devant cette auguste Assemblée portait sur l'antisémitisme il y a de nombreuses années, lorsque j'ai rejoint notre Organisation. J'ai réexaminé ce discours et, malheureusement, je dois dire que je pourrais répéter ou simplement lire mon ancien discours que j'ai prononcé pour la première fois en 2016.

Malheureusement, nous n'avons pas vraiment atteint les réalisations que nous aurions dû avoir au cours de cette période assez longue.

Il est un peu décevant qu'au XX^e siècle, après la seconde guerre mondiale, après la Shoah et les difficultés extrêmes que nos amis juifs ont dû endurer, nous devons parler d'antisémitisme, de discours de haine et de violence contre les Juifs.

Ce qui est le plus inquiétant, malheureusement, c'est la réapparition, je dirais, des préjugés et de la peur qui engendrent ensuite la violence chez les jeunes. Celle-ci se manifeste par des comportements violents à l'égard des membres des minorités, non seulement des Juifs mais aussi des autres minorités, des minorités sexuelles, de toutes les personnes qui sont différentes.

Je dirais, si vous me permettez d'utiliser un terme médical, qu'il s'agit d'une maladie. Ce n'est qu'un symptôme, pas la racine du problème. Et, en particulier pour les jeunes, je pense que nous ne devons pas traiter les symptômes mais le problème lui-même.

À mon avis, l'éducation est la clé. L'éducation doit refléter tous les besoins que nous avons pour éliminer les idées fausses qui engendrent généralement la peur, les préjugés et, finalement, la violence.

Par conséquent, je soutiens la résolution.

Je remercie notre rapporteure, Mme Petra BAYR, pour son excellent travail.

J'espère que dans les six ou sept prochaines années, nous n'aurons pas besoin de débattre du problème de l'antisémitisme dans cette auguste Assemblée et que nous ferons des progrès – contrairement à la période qui vient de s'écouler, malheureusement.

Je vous remercie.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Domagoj HAJDUKOVIĆ.

Nous poursuivons ensuite avec M. Dimitrios KAIRIDIS, du Groupe du Parti populaire européen et de la Grèce.

M. Dimitrios KAIRIDIS (Grèce, PPE/DC): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Notre institution ici, le Conseil de l'Europe, est née des cendres de la grande tragédie de la seconde guerre mondiale, notamment du plus grand crime de l'histoire de l'humanité : l'Holocauste, point culminant de l'antisémitisme historique.

Or, l'antisémitisme reste, après toutes ces années, un fléau. Un fléau en Europe contre lequel nous devons lutter, car il a été renforcé par l'internet et la politique de la rage et de la déraison. Dans ce cadre, je ne peux pas résister à la tentation de ne pas mentionner l'émergence paradoxale d'opinions qui sont à la fois fanatiquement pro-israéliennes et antisémites, en particulier dans les pays de l'ancienne Europe de l'Est.

Je viens de Thessalonique en Grèce, une ville au passé juif très fier et glorieux qui a été détruit par les nazis pendant la seconde guerre mondiale. Après des années d'efforts, je suis heureux d'annoncer qu'enfin un musée de l'Holocauste en mémoire de ce fier passé juif est en cours de construction dans ma ville pour commémorer et célébrer cette culture et cette civilisation.

Mais la perte est une perte. Je dois admettre, et nous devons admettre, que l'antisémitisme n'est pas seulement dirigé contre nos amis et voisins juifs, mais aussi contre nous tous, car il appauvrit nos sociétés. Il les rend pires. Il les rend plus pauvres. Il les rend moins vivables et, par conséquent, il s'agit d'une préoccupation contre laquelle nous devons tous lutter.

Merci beaucoup.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur KAIRIDIS.

Nous poursuivons avec M. Titus CORLĂȚEAN, de la Roumanie, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

La parole est à vous.

M. Titus CORLĂȚEAN (Roumanie, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, je voudrais d'emblée féliciter notre rapporteure, Mme Petra BAYR, pour ce travail vraiment excellent et pour les conclusions proposées que je partage totalement.

Malheureusement, l'antisémitisme, le déni de l'Holocauste, la discrimination et les discours de haine sont des réalités, des réalités très préoccupantes, et, heureusement, ce sont des questions d'actualité.

Si l'on se réfère à différentes sources d'information nationales et internationales, et en particulier aux rapports par pays de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), les tendances observées dans les États membres de l'Union européenne au cours des dernières années sont très préoccupantes. Nous devons condamner fermement l'antisémitisme, et nous devons rester vigilants.

C'est pourquoi ce rapport arrive à point nommé. Une fois encore, j'exprime mon soutien total à l'adoption de ce rapport.

La question clé est peut-être devenue dernièrement une référence concrète que la rapporteure a faite à la définition de l'antisémitisme. La rapporteure fait correctement référence à la définition qui a été adoptée, si je ne me trompe pas, en 2016-2017, par l'organisation intergouvernementale appelée l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Il se trouve que cette définition a été adoptée sous la présidence roumaine de l'époque. Il s'agit d'une définition non juridiquement contraignante. Il s'agit d'une définition de travail qui a fait l'objet de négociations pendant de nombreuses années entre les États membres.

Elle a été soutenue par le Secrétaire général de l'ONU, et elle a été adoptée par l'ECRI avec certaines lignes directrices qui mettent réellement l'accent sur les questions importantes et établissent correctement la séparation entre, d'une part, ce qui est un droit légitime de soutenir la cause des Palestiniens qui ont un État et, d'autre part, le rejet de la possibilité d'utiliser abusivement cette cause légitime pour diffuser des discours de haine et nier l'existence de l'État d'Israël.

Je suis extrêmement clair sur ce sujet. Je soutiens fermement la définition qui est proposée par notre rapporteure.

Maintenant, nous avons notre expérience nationale en Roumanie. Ce qui a beaucoup compté, c'est la commission internationale sur l'Holocauste en Roumanie en 2002-2003, qui a été présidée par Elie Wiesel. Elie Wiesel, un survivant de l'Holocauste, était originaire de la partie occidentale de la Roumanie, Sighetu Marmatiei. Ces recommandations et conclusions ont été utilisées pour adopter la législation appropriée en matière de dispositions, d'institutions et d'éducation concernant l'Holocauste en Roumanie. Tout récemment, nous avons adopté au Parlement une nouvelle législation qui établit, à partir de 2023, la mise en place de l'étude de l'Holocauste et de l'histoire juive dans les écoles secondaires.

Dans l'ensemble, je tiens à exprimer une fois de plus mon soutien à l'adoption du rapport présenté par Mme Petra BAYR.

Je vous remercie.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Titus CORLĂȚEAN.

Nous poursuivons avec la Macédoine du Nord et M. Aleksandar NIKOLOSKI, du Groupe du Parti populaire européen.

M. Aleksandar NIKOLOSKI (Macédoine du Nord, PPE/DC): Merci beaucoup.

Je voudrais soutenir le rapport qui a été présenté aujourd'hui. Je pense que ces défis sont toujours devant nous. Comme vous le savez peut-être, il y avait une grande communauté, principalement à Skopje, mais aussi dans l'ensemble de la Macédoine du Nord. Malheureusement, pendant la seconde guerre mondiale, la plupart des personnes juives qui vivaient à Skopje, en fait plus de 90 %, ont été déportées à Treblinka à l'époque, dans les camps de la mort. Aujourd'hui, il existe une petite communauté, mais nous avons construit un musée de l'Holocauste, l'un des rares en Europe, en plein centre de la ville, où nous souhaitons commémorer les victimes.

Une autre chose que j'aimerais soulever est liée à ce sujet, mais aussi à l'époque actuelle. Vous savez tous que la Macédoine du Nord a un énorme problème avec la Bulgarie pour entamer les négociations d'adhésion à l'Union européenne. L'un des principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés est lié à l'histoire et à la négation par l'État bulgare du fait que, pendant la seconde guerre mondiale, ce sont eux qui ont occupé l'actuelle Macédoine du Nord. Ce sont eux qui, malheureusement, ont organisé l'expulsion de la communauté juive. Ce sont eux qui les ont envoyés à Treblinka. Ce que nous leur demandons, c'est de commémorer cet événement et de reconnaître qu'il a eu lieu. Malheureusement, ce que nous voyons, c'est un déni total et, en utilisant la force de l'adhésion à l'Union européenne, ils nous poussent à inverser l'histoire afin d'ouvrir les négociations d'adhésion. Croyez-le ou non, ce que nous demandons, c'est de changer l'histoire, de changer l'identité de la terre de la nation, et même de parler de la langue, uniquement pour entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Union européenne, en utilisant leur adhésion à l'Union européenne pour réécrire l'histoire d'une manière plus, je dirais, polie, de leur part, mais d'une manière qui est complètement fausse, qui n'est pas vraie et qui est contraire à l'Histoire et à ce qui s'est passé pendant la seconde guerre mondiale.

Je voudrais demander ici, depuis Strasbourg, que cette pratique soit modifiée. Cette semaine, un Conseil européen se tient à Bruxelles, au cours duquel se tiendra également une réunion avec les dirigeants des Balkans occidentaux. Je demande à la Bulgarie de changer son comportement pour permettre l'ouverture des négociations d'adhésion et de faire face à la réalité, de faire face à ses problèmes historiques mais aussi de faire face à l'histoire telle qu'elle est et de faire face au fait qu'il existe une nation à sa frontière, qui s'appelle la nation macédonienne du nord et un État qui est macédonien du nord. Ce n'est qu'en acceptant les valeurs communes que nous pourrions aller plus loin. Le premier ministre bulgare pourrait se rendre au musée de l'Holocauste à Skopje et demander une grande histoire aux victimes.

Merci.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur Aleksandar NIKOLOSKI.

Nous poursuivons avec Mme Konul NURULLAYEVA, d'Azerbaïdjan et du Groupe des conservateurs européens.

Madame NURULLAYEVA, vous avez la parole.

Mme Konul NURULLAYEVA (Azerbaïdjan, CE/AD): Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier Mme Petra BAYR d'avoir réalisé un rapport aussi détaillé.

La crise mondiale déclenchée par la pandémie de covid-19 a provoqué une augmentation importante des rapports d'incidents racistes et xénophobes contre les groupes minoritaires. Bien que de nombreuses législations aient été introduites pour lutter contre toute discrimination en Europe, ces problèmes continuent malheureusement d'exister et il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures.

Si l'on considère la question du point de vue de mon pays d'origine, je voudrais mentionner que l'Azerbaïdjan fait office de modèle pour la coexistence pacifique des membres de différentes nations et religions.

Il est connu que l'Azerbaïdjan a souffert de l'occupation de 20 % de ses terres par l'Arménie pendant environ 30 ans. Ce n'est qu'après la guerre de 44 jours en 2020 que l'Azerbaïdjan a pu retrouver son intégrité territoriale et créer une opportunité favorable à une paix durable dans la région.

L'Azerbaïdjan protège, comme toujours, le droit et la sécurité de l'ensemble de sa population face aux nouvelles réalités. Dans ce cadre, le droit et la sécurité de la communauté arménienne vivant au Karabakh seront également pris en considération.

L'Azerbaïdjan est un pays multiethnique. La population arménienne n'est pas la plus grande minorité nationale de notre pays.

Lors du 9e Forum mondial de Bakou, il a été une fois de plus officiellement déclaré que les représentants de toutes les nations, y compris les Arméniens qui vivent en Azerbaïdjan depuis des années, ont des droits égaux conformément à notre Constitution.

Cela montre que le gouvernement azerbaïdjanais est engagé dans sa stratégie de développement et de redressement des traditions du multiculturalisme, qui est l'atout le plus important pour la paix, la diversité et l'harmonie dans la société azerbaïdjanaise.

Chers collègues,

Il convient tout d'abord de parvenir à une représentation appropriée des groupes victimes de discrimination raciale dans les établissements d'enseignement, les partis politiques, les parlements et les autres services civils.

En outre, ces groupes minoritaires devraient être en mesure de s'engager dans des activités économiques et d'augmenter leur niveau d'emploi par l'application de différentes mesures.

Par ailleurs, je pense que les pays européens devraient accorder une attention particulière à la série de mesures incluses dans la toute première stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme, qui a été présentée par la Commission européenne l'année dernière.

Pour conclure, je voudrais mentionner que la lutte contre l'antisémitisme est la responsabilité de tous les individus. Nous devons donc mettre fin à la discrimination pour construire une meilleure nation.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame Konul NURULLAYEVA.

Nous poursuivons avec l'Azerbaïdjan et M. Rafael HUSEYNOV, de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Monsieur HUSEYNOV, la parole est à vous.

M. Rafael HUSEYNOV (Azerbaïdjan, ADLE): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Je suis fier que dans mon pays, l'Azerbaïdjan, les mosquées, les églises et les synagogues soient côte à côte, et qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir des gardes armés près de l'une d'entre elles. C'est le cas aujourd'hui ; c'est le cas depuis des siècles.

Le célèbre voyageur juif du XIIe siècle, Benjamin de Tudela, a déclaré qu'il y avait 1 000 synagogues en Azerbaïdjan à cette époque. Toutefois, ce chiffre montre clairement à quel point les Juifs étaient intégrés dans la société azerbaïdjanaise au Moyen Âge.

Je suis heureux qu'il n'y ait pas d'antisémitisme dans mon pays. Il n'y en a jamais eu. En général, aucune tendance que nous serons obligés d'ajouter le suffixe « anti » n'a eu l'occasion de vivre avec nous. Nous en avons toujours bénéficié. Un environnement tolérant a donné à notre pays une diversité et une richesse culturelles, et est devenu l'une des principales forces qui assurent une coexistence stable et confortable. La haine nationale et religieuse est une maladie indésirable qui corrompt toute société de l'intérieur et lui nuit bien plus que le degré de sa haine. Il n'est pas nécessaire de faire de longues recherches pour arriver à une telle conclusion, qu'il s'agisse d'antisémitisme ou d'autres tendances maléfiques de ce genre. Tout cela ne découle pas des intentions de gens ordinaires, mais d'une politique insidieuse.

L'Holocauste est une tragédie qui ne sera jamais oubliée, non seulement par les Juifs, mais par le monde entier. Néanmoins, l'Azerbaïdjan comprend probablement mieux que d'autres la gravité de cette tragédie, car notre histoire comporte une tragédie telle que le génocide de Khojaly. Il est très symbolique que ces deux tragédies, qui constituent l'un des crimes les plus odieux contre l'humanité, se ressemblent tant : « Khojaly » – « Holocauste ». Bien que les gens aient des joies différentes, leurs grandes peines sont toujours similaires et proches. La principale condition pour la non-répétition des tragédies, ainsi que pour arrêter la progression des tendances qui les provoquent, ainsi que pour stopper la propagation de l'antisémitisme, est la mémoire et le souvenir.

Des tentatives sont faites pour promouvoir l'antisémitisme par des méthodes secrètes qui ne sont pas toujours évidentes. Dans le passé, j'ai présenté un rapport à l'Assemblée sur la circoncision, un sujet qui semblait inattendu pour une plate-forme politique aussi importante. Ce n'est un secret pour personne que l'antisémitisme, l'islamophobie et l'intention de frapper la société européenne par le biais d'une question apparemment aussi mineure étaient le parti pris secret de ceux qui voulaient inclure la circoncision des enfants dans la pratique légale des pays européens en tant qu'acte criminel.

Nous avons réussi à l'empêcher. Cependant, quel que soit le nombre d'initiatives visibles et invisibles, des mesures sont prises. Par conséquent, nous ne devons jamais perdre notre vigilance, la lutte contre l'antisémitisme et toutes les tendances de ce genre, la prévention opportune des mouvements qui conduiront à de tels cas, doivent toujours être en première place dans notre mémoire, dans notre agenda.

Merci.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Rafael HUSEYNOV.

L'orateur suivant vient du Royaume-Uni. Monsieur Tommy SHEPPARD, la parole est à vous.

M. Tommy SHEPPARD (Royaume-Uni, NI): Merci, Madame la Présidente.

Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole pour appuyer ce rapport et ajouter ma voix aux appels lancés pour que des mesures plus importantes soient prises afin de combattre l'antisémitisme sur notre continent.

Il est vrai, bien sûr, que nous ne devons jamais oublier l'Holocauste, mais nous devons aussi être clairs sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème historique, mais que cela se produit ici et maintenant, dans les communautés de nos États-nations.

Il s'agit d'une philosophie particulièrement pernicieuse parce qu'elle se manifeste non seulement par des attaques verbales et physiques contre des personnes juives, mais aussi par une fausse théorie du complot, des tropes et des stéréotypes qui créent les conditions dans lesquelles ces attaques peuvent avoir lieu.

Nous devons être très clairs sur le fait que cela est incompatible avec notre vision d'une société fondée sur les droits. Chacun a le droit d'être qui il est. Chacun a le droit de croire ce qu'il croit.

Mais je veux aussi parler de la manière dont ce débat est lié à nos discussions sur le Moyen-Orient.

Depuis plusieurs décennies, je m'engage à défendre les droits politiques et humains des Palestiniens dans cette région. Cela implique nécessairement des critiques à l'égard d'Israël. Mais nous devons être très, très clairs : il n'y a aucune contradiction entre la défense des droits de l'homme des Palestiniens et la lutte contre l'antisémitisme. Nous devons faire les deux. En fait, ils font partie de la même campagne.

Cela signifie que lorsque je regarde ce qui se passe en Israël – lorsque nous regardons, par exemple, la loi nationale de 2018, qui est explicitement discriminatoire à l'égard des citoyens non juifs d'Israël, ou lorsque nous regardons ce qui se passe dans les territoires occupés, où les organisations israéliennes de défense des droits de l'homme et même Amnesty International ont déclaré qu'il y a des preuves que le crime d'apartheid est commis – nous devons être très clairs sur le fait que notre argument concerne le gouvernement israélien et les agences d'État israéliennes.

Ce n'est pas un argument contre la population générale d'Israël. Ce n'est certainement pas un argument contre le peuple juif en soi.

C'est pourquoi je pense que nous devons être très précis et clairs dans notre langage.

Je soutiens la déclaration de l'IHRA (Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste), mais je suis préoccupé, en tant que personne engagée dans ce débat, par le fait que des personnes ont essayé d'utiliser à mauvais escient certaines de ses directives afin d'étouffer les critiques sur ce que le gouvernement israélien fait à l'égard des Palestiniens.

C'est pourquoi je pense que la Déclaration de Jérusalem, qui a été signée en 2020 par plus de 300 universitaires et leaders civils juifs de premier plan, apporte une plus grande précision et une plus grande clarté pour nous aider dans ce débat.

Je la recommande à l'Assemblée.

Enfin, Madame la Présidente, je voudrais profiter de l'occasion pour informer mes collègues de l'existence d'une organisation appelée Parlementaires européens pour l'égalité israélo-palestinienne, qui est ouverte aux parlementaires de tous les pays européens et qui compte à ce jour 14 participants.

J'encourage les gens à s'y joindre et à participer à ce débat.

Je vous remercie.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Tommy SHEPPARD.

Nous passons ensuite à la Croatie, avec M. Davor Ivo STIER, du Groupe du Parti populaire européen.

M. Davor Ivo STIER (Croatie, PPE/DC): Merci, Madame la Présidente.

Permettez-moi de commencer par remercier Mme Petra BAYR pour son travail et pour ce rapport.

Je vais poursuivre là où mon collègue M. Domagoj HAJDUKOVIĆ s'est arrêté, ou du moins, il a ouvert la question de l'éducation, qui est, je pense, une question essentielle, et bien sûr, l'un des principaux sujets du rapport, à juste titre.

Alors que nous, en Croatie, nous préparons à prendre la présidence tournante de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, je pense que c'est en quelque sorte un privilège. Mais, il s'agit surtout pour nous de la responsabilité de faire nos devoirs, dont une partie essentielle est bien sûr, dans le domaine de l'éducation. Un protocole d'accord a été signé avec Yad Vashem pour former nos éducateurs afin d'organiser et d'élaborer des journées du souvenir dans nos écoles, et bien sûr aussi pour construire des musées de l'Holocauste pour l'éducation des générations futures en Croatie.

Ma deuxième remarque concerne le paradoxe mentionné par nos collègues M. Dimitrios KAIRIDIS et M. Titus CORLĂȚEAN, et je suis d'accord avec eux. En Europe, nous pouvons voir des groupes, des forces politiques, qui défendent avec ardeur l'État d'Israël, mais qui sont moins virulents concernant l'Holocauste, et même parfois très proches de la négation de l'Holocauste. Et inversement, ceux qui défendent avec force et insistent sur l'importance du souvenir de l'Holocauste, mais qui, lorsqu'il s'agit de la sécurité de l'État d'Israël et de son existence légitime, sont moins loquaces, allant parfois jusqu'à le remettre en question.

Bien que, comme l'a dit M. Titus CORLĂȚEAN, cela ne porte pas atteinte au droit du peuple palestinien à son propre État. Il y a d'une certaine manière ce genre de paradoxe parfois, et je pense que c'est l'occasion de dire que le message que nous devrions envoyer ici est un message de l'importance de la mémoire de l'Holocauste, de l'importance de l'éducation des nouvelles générations, et un signe et un message clair de soutien à l'État d'Israël pour une existence en paix et en sécurité avec les Palestiniens, qui ont aussi le droit à leur propre État.

Quoi qu'il en soit, l'approche adoptée par Mme Petra BAYR dans ce rapport est, selon moi, la bonne, et je serai plus qu'heureux de la soutenir.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Davor Ivo STIER.

Nous passons ensuite au Mexique, avec Mme Rosangela Amairany PEÑA ESCALANTE.

La parole est à vous.

Mme Rosangela Amairany PEÑA ESCALANTE (Mexique)*: Avec votre permission, Madame la Présidente.

Je souhaite féliciter Mme Petra BAYR pour la préparation de ce document très important, qui apporte à cette plénière la question de la prévention et de la lutte contre l'antisémitisme en Europe, un fléau dont nous continuons à être témoins malgré les dures leçons de l'histoire moderne.

L'antisémitisme doit être puni dans ses différentes approches et pratiques car il constitue une attaque contre les droits de l'homme.

L'augmentation de ce phénomène en Europe est non seulement inquiétante, mais aussi le fait qu'il y ait une recrudescence dans d'autres parties du monde, y compris dans mon pays.

Il est crucial de voir l'effort dans ce document pour de meilleures stratégies et mesures pour éradiquer l'antisémitisme.

La lutte contre l'antisémitisme est une bataille quotidienne.

Il est absolument essentiel que nous rejetions toute forme d'intolérance religieuse, d'incitation à la haine, d'attaque ou de harcèlement d'individus sur la base de leur origine ethnique, raciale ou religieuse, où qu'elle se produise.

Il est important de continuer à travailler pour l'éducation à la paix, et la sauvegarde des droits de l'homme, approchés notamment par le changement que nous voulons, qui est que les filles, les garçons, les adolescents grandissent sans cela, afin qu'à l'avenir nous ayons une société qui respecte la diversité et l'égalité de traitement.

À Mexico, par exemple, lorsque la constitution politique a été rédigée dans le cadre général des droits de l'homme, elle comprenait l'interdiction de toute forme de discrimination, y compris l'antisémitisme, qui était explicitement énoncé, ainsi que d'autres motifs équivalents tels que l'islamophobie, la xénophobie, la misogynie et d'autres formes d'intolérance connexes.

À la Chambre des députés du Mexique, nous travaillons pour que ces considérations soient également inscrites dans la constitution fédérale de la République, car je pense qu'il ne suffit pas d'avoir une loi ; nous devons également avoir un soutien constitutionnel afin de garantir que tout acte discriminatoire, notamment antisémite, soit pénalisé sur une base juridique solide.

Au Conseil de l'Europe, nous avons beaucoup appris, en développant des stratégies dans notre propre cadre juridique, et cette question, en particulier dans la politique culturelle, en sont des exemples.

Nous allons bientôt soumettre cette question au vote. Je suis sûr qu'il sera adopté à l'unanimité afin que nos parlementaires puissent prendre les décisions appropriées pour renforcer le cadre juridique qui permettra d'inverser les effets entraînés par l'antisémitisme.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame Rosangela Amairany PEÑA ESCALANTE.

Nous poursuivons ensuite avec l'Azerbaïdjan, M. Samad SEYIDOV, du Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique.

Vous avez la parole.

M. Samad SEYIDOV (Azerbaïdjan, CE/AD): Merci beaucoup.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma gratitude à la rapporteure pour cet excellent rapport.

Chers amis,

Ce n'est un secret pour personne que les attitudes à l'égard de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme sont une indication claire des sociétés civilisées et démocratiques.

Chers collègues,

Dans le centre de Strasbourg se trouve une magnifique synagogue. Pendant les vingt années où j'ai été membre du Conseil de l'Europe, je suis passé devant ce magnifique bâtiment lorsque je suis venu à cette Assemblée. Mais malheureusement, je n'ai jamais vu la porte de la synagogue ouverte. Non pas parce que la synagogue ne fonctionne pas, non, mais pour des raisons de sécurité. Et vice versa, j'ai vu des policiers lourdement armés sécuriser la zone. Il y a une autre belle synagogue également dans le centre de la ville, dans ma ville, à Bakou. De toute ma vie, je n'ai jamais vu la porte de cette synagogue fermée. À l'entrée, un juif et un musulman sont assis ensemble, jouent au backgammon et discutent des nouvelles de la ville et de la situation dans le monde.

Pourquoi cela se produit-il ? Comment cela peut-il être possible ?

Je pense qu'ici, à l'Assemblée, nous devrions penser que quelque chose ne va pas avec notre valeur principale, la tolérance. Nous avons perdu une grande partie de cette valeur. Nous avons perdu le respect de cette valeur très essentielle. Maintenant, dans la tolérance, nous n'avons que de la patience. Nous n'avons que des obligations. Sans respect, sans amour, il serait impossible de créer une harmonie dans la société. Que devons-nous faire pour cela ? Je pense que nous avons la recette.

Pour ramener nos grandes valeurs, pour combattre l'antisémitisme, pour comprendre la douleur des gens qui souffrent, nous devons être un peu juifs, nous devons être un peu musulmans et nous devons être un peu chrétiens pour combiner dans notre âme toutes ces inspirations et créer l'harmonie dans le monde.

Merci beaucoup.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur SEYDOV.

Nous poursuivons avec M. Didier MARIE de France, pour le Groupe des socialistes, démocrates et verts.

M. Didier MARIE (France, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues,

Je remercie à mon tour notre collègue Mme Petra BAYR, qui met en exergue avec beaucoup de justesse le danger que représentent aujourd'hui la diffusion accélérée des discours antisémites et la recrudescence inquiétante des actes antisémites.

Comme dans de nombreux autres États membres, nous disposons en France d'un arsenal juridique qui vient sanctionner pénalement l'expression publique de propos antisémites. Je fais référence au délit de diffamation et au délit d'injure avec une connotation antisémite, à la provocation à la haine raciale, dont l'antisémitisme fait partie, ainsi qu'à l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité et de leur contestation. Des circonstances aggravantes sont également prévues lorsque les crimes ou les délits sont commis « à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la victime à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

La France, comme d'autres États, s'est également dotée de structures administratives dédiées à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme : c'est le rôle de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

On aurait pu penser qu'avec cet arsenal juridique, nous aurions réussi à prévenir et à lutter efficacement contre l'antisémitisme. Il n'en est hélas rien, et je regrette avec force et tristesse la montée des actes antisémites, en France comme en Europe en général.

Mme Petra BAYR pointe très justement l'importance de la culture comme moyen de lutter contre ce fléau. Je la rejoins. L'école a un rôle premier et essentiel à jouer dans la transmission de notre histoire et de notre mémoire. Mais au-delà, c'est bien une meilleure connaissance et compréhension des religions qui doit être recherchée, si l'on veut d'éviter que des thèses conspirationnistes et des stéréotypes haineux se diffusent dans nos sociétés.

Les réseaux sociaux représentent à cet égard une menace particulière, en permettant une propagation particulièrement rapide et large des propos haineux. Les algorithmes utilisés favorisent la mise en avant des extrêmes et polarisent le débat public.

Il est essentiel de lutter contre la haine en ligne, contre la désinformation et contre le phénomène des « fake news », dans lesquels s'investissent les cercles antisémites les plus virulents. Laisser les discours de haine se propager sur les réseaux sociaux, c'est mettre notre démocratie en danger.

Je soutiens donc l'appel lancé par notre rapporteure en faveur de la mise en œuvre du protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques, ainsi que l'accent mis sur la régulation des plateformes numériques. La lutte contre le discours de haine en ligne, notamment à caractère antisémite, doit être une priorité dans chacun de nos États et il est essentiel de renforcer la responsabilité des médias sociaux pour qu'ils suppriment rapidement les contenus antisémites.

Je me félicite à cet égard qu'au sein de l'Union européenne, un accord provisoire ait été obtenu sur la législation relative aux services numériques. Il garantit la protection des droits des utilisateurs en soumettant les grandes sociétés d'Internet à un ensemble de dispositions claires, à même de lutter contre les discours de haine.

Je vous remercie.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur MARIE.

Nous poursuivons avec l'Islande et M. Birgir THÓRARINSSON, représentant le Groupe du Parti populaire européen.

M. Birgir THÓRARINSSON (Islande, PPE/DC): Madame la Présidente,

Je voudrais parler du pouvoir de l'éducation dans la lutte contre les préjugés.

Le dernier rapport annuel sur l'antisémitisme dans le monde montre une augmentation significative des différents types d'incidents antisémites dans la plupart des pays à forte population juive au cours de l'année 2021.

Le rapport suggère que le nombre d'incidents antisémites dans le monde a été directement impacté par deux événements majeurs : l'escalade du conflit entre Israël et le Hamas à Gaza en mai 2021, et la pandémie de covid-19, comme mentionné.

En mai dernier, nous avons une fois de plus constaté une réalité inacceptable : lorsqu'Israël se défend, les Juifs du monde entier sont attaqués.

Pendant la pandémie, les théories du complot ont fleuri, notamment celle selon laquelle le virus covid-19 avait été conçu et propagé par Israël et le peuple juif.

Madame la Présidente,

Malgré les efforts et les ressources considérables investis dans la lutte contre l'antisémitisme ces dernières années, le phénomène est en augmentation.

En conséquence, de nombreux juifs quittent l'Europe parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité. Neuf personnes juives sur dix en Europe considèrent l'antisémitisme comme un problème sérieux. Nous devons prendre ce problème au sérieux. Nous devons agir – de nouvelles conférences ne seront d'aucune utilité.

L'expansion rapide du monde numérique a permis à ces messages violents de circuler rapidement dans le monde entier.

Le Dr Robert Rozett, historien à Vadi Vashem à Jérusalem, estime que la lutte contre l'antisémitisme nécessite une approche « boîte à outils », en l'abordant sous de multiples angles :

- par des recours juridiques,
- un contrôle plus rigoureux d'Internet, y compris des médias sociaux,
- la construction de ponts entre les groupes religieux,
- et bien sûr, l'éducation.

Pour reprendre les mots de Nelson Mandela, « l'éducation est l'arme la plus puissante que vous puissiez utiliser pour changer le monde ».

L'éducation et l'information sur l'Holocauste doivent être utilisées comme un outil de lutte contre l'antisémitisme. Nous devons veiller à ce que la mémoire de l'Holocauste continue de résonner en nous, mais aussi utiliser des outils éducatifs complets et soigneusement élaborés pour combattre les formes contemporaines d'antisémitisme.

En Islande, il existe une petite communauté juive. La première synagogue est en cours de construction, ce dont le gouvernement et le peuple islandais se réjouissent.

Madame la Présidente,

Je voudrais encourager tous les États membres à faire plus d'efforts dans l'éducation afin de combattre l'antisémitisme.

Et bien sûr, en tant que législateurs, nous devons tous faire notre part pour prévenir les crimes et les discours haineux.

Je vous remercie.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Birgir THÓRARINSSON.

Nous passons ensuite à Mme Nicole DURANTON, de France, qui représente l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Mme Nicole DURANTON (France, ADLE): Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues,

Je voudrais à mon tour remercier notre collègue Mme Petra BAYR pour son excellent rapport qui met en lumière les évolutions inquiétantes de l'antisémitisme en Europe.

Nos sociétés ont été secouées, ces dernières années, par diverses crises : crise financière, crise migratoire et, plus récemment, la pandémie de covid-19. L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et ses répercussions a évidemment constitué un choc supplémentaire.

Dans des sociétés confrontées à des difficultés, la menace conspirationniste et la tentation de trouver des boucs émissaires existe. Et malheureusement, bien souvent, les personnes de confession juive se retrouvent visées. Cette montée de l'antisémitisme, nous ne pouvons pas l'accepter. Comme le souligne très bien le directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, cité dans le rapport, l'antisémitisme est une question existentielle pour l'Europe puisque l'Europe moderne s'est construite sur la répudiation de l'Holocauste. C'est une caractéristique fondamentale de notre approche des droits de l'homme. La Convention européenne des droits de l'homme, dans ses articles 9 et 14, garantit ainsi le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, et elle interdit toute discrimination fondée notamment sur la religion.

Nous devons tout mettre en œuvre pour assurer le respect de nos valeurs et cela suppose une mobilisation totale de nos sociétés, de nos États, contre le racisme et l'antisémitisme.

Le Conseil de l'Europe mène de nombreuses actions pour prévenir et lutter contre l'antisémitisme, notamment grâce aux travaux de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et ceux du Représentant spécial de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les crimes de haine antisémites et antimusulmans et toute forme d'intolérance religieuse. Nous devons les encourager à poursuivre leurs actions avec détermination.

Notre Assemblée s'est déjà prononcée à plusieurs reprises, notamment en 2007 et 2016, pour combattre résolument l'antisémitisme en Europe. Aujourd'hui, face aux nouveaux défis notamment liés aux réseaux sociaux qui propagent la haine en ligne et à une montée de la violence de proximité, nous devons réaffirmer notre engagement et celui de nos États. Je veux témoigner ici de l'engagement de la France dans ce combat au plus haut niveau.

Comme Mme Petra BAYR, je suis convaincue que l'éducation et la culture doivent occuper une place centrale dans cette lutte car la connaissance des religions et de notre histoire est le meilleur atout pour prévenir l'antisémitisme et pour éviter à nos concitoyens d'être bernés par les thèses conspirationnistes.

La lutte contre la haine en ligne doit également être une priorité et je soutiens pleinement les propositions du rapport en faveur d'une meilleure régulation des plateformes numériques et d'une ratification rapide du protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité.

Je vous remercie.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame Nicole DURANTON.

Nous poursuivons avec Lord Leslie GRIFFITHS, du Royaume-Uni, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

La parole est à vous.

Lord Leslie GRIFFITHS (Royaume-Uni, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Je me présente ici en tant que récent dirigeant de l'Église nationale et en tant qu'acteur plus récent dans le monde de la politique. Dans les deux secteurs, je reconnais les capacités qui existent et qui prouvent que les attitudes antisémites ont été élevées, câblées, dans l'ADN des personnes de notre vie publique. Je suis très reconnaissant à Mme Petra BAYR pour son rapport qui a mis à nu une grande partie de ce problème, ainsi qu'au rabbin qui a prononcé un discours très riche après son intervention précédente.

En Grande-Bretagne, bien que l'antisémitisme soit une préoccupation de tous les partis, mon propre parti, le parti travailliste, a souffert pendant des années d'une mauvaise gestion et d'un manque de leadership qui ont permis à l'antisémitisme de prospérer. Heureusement, nos récents résultats, y compris lors des élections locales, indiquent que les relations avec la communauté juive sont en voie de guérison. La leçon que nous avons tirée est que nous avons besoin d'un leadership prêt à s'exprimer pour chasser les antisémites de notre parti, à établir un engagement régulier avec la communauté juive, à traiter les gens avec respect et à enquêter sur leurs préoccupations lorsqu'ils nous disent qu'ils sont victimes de discrimination et à ne pas prétendre qu'ils exagèrent le problème.

La prévalence de l'antisémitisme n'est que trop évidente au vu des événements récents – et d'autres l'ont mentionné. La pandémie et les diverses actions de la guerre en Ukraine ont montré comment de vieux tropes peuvent trouver une nouvelle vie dans les événements récents. Tout cela montre qu'il faut être vigilant et s'attaquer à l'antisémitisme en ligne et hors ligne. Nos collègues nationaux travaillent à l'amélioration de la législation proposée pour lutter contre les préjugés en ligne, telle qu'elle a été mise en œuvre au niveau de l'UE, et nous devons demander des comptes aux entreprises technologiques pour leur incapacité répétée à appliquer leurs propres politiques contre l'antisémitisme. Les abus en la matière nécessitent une condamnation franche de la part des dirigeants élus, et bien sûr, de nous-mêmes. Malgré les difficultés récentes en Grande-Bretagne, nous pensons que nous avons de bonnes pratiques à partager. Nous essayons de devenir, comme mon collègue Lord Simon RUSSELL l'a dit plus tôt, une partie de la solution.

Le groupe parlementaire multipartite contre l'antisémitisme a mené trois grandes enquêtes, a formulé des recommandations, aujourd'hui appliquées depuis longtemps, qui ont mis en place des cadres pour lutter contre l'antisémitisme. Nous avons fait en sorte que presque tous les parlementaires adhèrent à la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. Le conseiller indépendant sur l'antisémitisme, Lord Mann, s'est efforcé de voir son adoption et sa mise en œuvre dans les secteurs du football, du sport en général, de l'enseignement supérieur et d'autres secteurs également.

Mais la Grande-Bretagne, comme les autres membres du Conseil de l'Europe, n'est pas, comme je l'ai dit, à l'abri de l'antisémitisme, mais les collègues, dont je fais partie, le combattront. Je suis heureux d'avoir l'occasion de me tenir ici aujourd'hui et, en tant que membre de notre Parlement et je m'exprimerai toujours publiquement contre toute manifestation d'antisémitisme portée à mon attention.

Je vous remercie.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Lord GRIFFITHS.

Nous passons ensuite à M. François CALVET, de la France, et du Groupe du Parti populaire européen.

La parole est à vous.

M. François CALVET (France, PPE/DC): Madame la Présidente,

Madame la Rabbin de la Grande Synagogue de Stockholm,

Mes chers collègues,

Le rapport de notre collègue Mme Petra BAYR souligne combien la prévention et la lutte contre l'antisémitisme sont un combat continu qu'il faut hélas sans cesse mener.

Il nous fait part de chiffres alarmants sur l'antisémitisme en Europe. Je ne peux que les corroborer au regard de la situation que nous connaissons en France, où le nombre de faits antisémites a connu une progression importante ces dernières années.

D'après une étude de l'IFOP conduite en 2020, sept Français de confession juive sur dix disent avoir déjà été victimes d'un acte antisémite.

Un rapport sur les actes antireligieux remis au gouvernement souligne notamment le développement d'un antisémitisme de proximité, les victimes étant touchées à l'intérieur de leurs foyers, ainsi que la scolarisation d'enfants de confession juive dans des écoles privées par souci de sécurité. Selon les données de Jean-Pierre Obin, en quinze ans, plus des deux tiers des 100 000 élèves juifs de notre pays auraient ainsi été déscolarisés de l'enseignement public au profit d'établissements privés. On note également une proportion significative d'utilisation d'armes dans les agressions physiques et les menaces à caractère antisémite.

Ces chiffres et ces faits alarmants doivent collectivement nous interpeller et nous faire réagir. Rappelons que l'antisémitisme n'est pas une opinion, mais un délit sanctionné pénalement.

Pour pouvoir agir de manière adaptée, il faut être en mesure de caractériser le plus précisément possible ce qu'est l'antisémitisme contemporain. Je souscris donc à la proposition de notre collègue lorsqu'elle appelle les États membres à utiliser la définition opérationnelle de l'antisémitisme donnée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

Cette définition, adoptée le 26 mars 2016 par ses 31 États membres, dont la France, précise que « l'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte ». Elle permet notamment de mieux prendre en compte la dimension antisémite de certaines attaques à l'encontre d'Israël, tout en n'empiétant pas sur la liberté d'expression.

Se référer à cette définition permet de se doter d'un instrument supplémentaire en matière de prévention, d'éducation, de formation et de répression pour mieux lutter contre l'antisémitisme.

Le Sénat français a soutenu cette approche et je ne peux qu'appuyer aujourd'hui la proposition de notre collègue.

Nous ne pouvons pas accepter la banalisation de l'antisémitisme. Nous ne pouvons pas accepter les discriminations, les stigmatisations, les violences à l'encontre des personnes de confession juive, pas plus d'ailleurs qu'à l'égard de personnes d'autres confessions.

Je forme le vœu que ce débat contribue à inciter l'ensemble des États membres de notre Organisation à agir résolument contre l'antisémitisme.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur François CALVET.

Je donne ensuite la parole à Sir Edward LEIGH, du Royaume-Uni, du Groupe des conservateurs européens et de l'Alliance démocratique.

La parole est à vous.

Sir Edward LEIGH (Royaume-Uni, CE/AD): Vous m'entendez ?

Merci beaucoup de m'avoir appelé dans ce débat.

C'est un grand honneur de prendre la parole dans ce débat, car le fléau de l'antisémitisme est quelque chose qui défigure et a défiguré de grandes parties de l'Europe et de l'histoire de l'Europe.

Je suis heureux de dire que le seul pays dont je peux parler en connaissance de cause, le Royaume-Uni, a entretenu, au cours du siècle dernier, des relations extrêmement bonnes avec notre communauté juive. Il y avait une grande communauté juive au Royaume-Uni à la fin du XIXe siècle, suite aux pogroms en Russie et dans d'autres endroits.

Je dois dire que la manière dont la communauté juive s'est intégrée au Royaume-Uni est une leçon essentielle pour toutes les communautés de migrants. La population juive y est assez importante. Ils se sont pleinement intégrés, ont pris des noms anglais, se sont élevés au sommet de chaque partie de la société. Je veux dire, il y a des Juifs religieux, des Juifs libéraux, des Juifs orthodoxes et dans de nombreux cas, il est impossible de savoir qu'ils sont autre chose que des membres tout à fait loyaux et travailleurs du Royaume-Uni.

Le message que je veux transmettre aux autres communautés de migrants est que vous êtes les bienvenus dans notre société. Mais vous devez essayer de vous intégrer pleinement dans notre société, étant entendu, évidemment, que si vous êtes religieux, votre religion est très importante pour vous et vous devriez avoir le droit absolu de la pratiquer. Vous pouvez être juif ou autre, mais avant tout, vous êtes britannique et loyal envers la Grande-Bretagne. C'est ce que notre communauté juive a fait. C'est pourquoi il y a très peu d'antisémitisme au Royaume-Uni.

Souvent, s'en prendre à l'État d'Israël est une façon détournée de s'en prendre à la communauté juive dans son ensemble. Mais je pense qu'il est parfaitement possible pour beaucoup d'entre nous, en particulier ceux d'entre nous qui de tendance conservatrice, d'embrasser le judaïsme et de soutenir pleinement le droit d'Israël à exister, mais aussi de réclamer les droits des Palestiniens à un traitement équitable et à leur propre État.

Je pense que si vous présentez les choses de cette façon, vous ne pouvez pas être accusé d'antisémitisme.

Les deux points que je souhaite aborder sont les suivants :

- Embrassons notre communauté juive. Reconnaissons-la, ne la tolérons pas seulement, mais aimons-la comme la source de notre héritage judéo-chrétien.
- Soutenons le droit d'Israël à exister et aussi les droits des Palestiniens.

Merci.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup, Sir Edward LEIGH.

Le dernier orateur avant que je ne clôture la liste est Mme Christiana EROTKRITOU, du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

La parole est à vous.

Mme Christiana EROTKRITOU (Chypre, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier notre collègue Mme Petra BAYR pour cet excellent rapport, excellent et concis.

Chers collègues,

Malheureusement, l'antisémitisme est une fois de plus en hausse en Europe. L'antisémitisme est une grave violation des droits de l'homme et doit être condamné et traité comme tel. Prévenir et combattre ce phénomène devrait être une priorité dans tous nos États membres.

Les Juifs ne sont pas à l'origine d'un quelconque complot mondial et ils n'ont pas non plus manipulé les événements pour servir leurs objectifs. Ces mythes et théories conspirationnistes antisémites de longue date, ainsi que la véhémence de leurs affirmations, nous rappellent de manière effrayante que des groupes extrémistes à travers l'Europe utilisent encore très souvent les Juifs comme boucs émissaires et lors de crises, suscitant des discours violents et de la violence à leur encontre pour des gains politiques.

Ce qui est encore plus alarmant, c'est que de nombreuses personnes de la communauté juive fuient l'Europe en raison des agressions croissantes dont elles font l'objet, comme l'ont déjà signalé des représentants juifs à Bruxelles.

Une étude publiée en 2021 par l'Action and Protection Foundation, une organisation qui surveille les agressions antisémites et les crimes de haine, montre clairement que l'antisémitisme est profondément enraciné, et même en augmentation en Europe, quelque 80 ans après l'Holocauste. Selon cette même étude, le sentiment antisémite est le plus fort en Grèce, en Pologne, en Slovaquie et en Roumanie, tandis que l'Allemagne est le pays qui a enregistré le plus grand nombre d'agressions antisémites violentes dans l'UE en 2020, avec 59 cas enregistrés.

Dans le même temps, les incidents antisémites ont fortement augmenté en France, le pays qui compte la plus grande population juive au niveau mondial après Israël et les États-Unis.

C'est pourquoi il est primordial de favoriser la vie juive en Europe, de promouvoir une image de tolérance, d'encourager le dialogue interconfessionnel, le respect de la diversité et le multiculturalisme.

L'enseignement de l'histoire de l'Holocauste devrait également être inclus en priorité dans les programmes scolaires. Les cérémonies de commémoration de l'Holocauste doivent non seulement être conservées mais aussi enrichies, avec des visites éducatives dans les mémoriaux de l'Holocauste, les musées juifs et les anciens camps de concentration.

À Chypre, chaque année, le 27 janvier, nous honorons et nous nous souvenons des millions de victimes de ce crime atroce de l'histoire. Cette journée constitue une occasion de souvenir, de réflexion et d'affirmation de l'engagement inébranlable de Chypre à lutter contre l'antisémitisme, le racisme et d'autres formes d'intolérance et de discrimination.

Nous saluons toutes les dispositions du projet de résolution qui nous est présenté, notamment en ce qui concerne la criminalisation de la négation, de la banalisation ou de l'apologie de l'Holocauste. Nous devons intensifier nos efforts pour déployer et financer des plans d'action ciblés à cet effet.

Nous saluons également les mesures prises par l'Assemblée et d'autres organes du Conseil de l'Europe dans la lutte contre l'antisémitisme, notamment la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance.

Toute forme de discours de haine contre des groupes religieux ou ethniques doit être déracinée.

Je vous remercie.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup.

Il nous faut maintenant interrompre l'audition des orateurs.

Les orateurs inscrits qui, présents pendant le débat, n'ont pu s'exprimer, peuvent transmettre, dans les 4 heures, leur intervention dactylographiée au service de la Séance, pour publication au compte rendu.

La parole est à Mme BAYR, rapporteure, pour répondre au débat. Vous disposez de 5 minutes.

La parole est à vous.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Rapporteure): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Merci à tous mes collègues pour ce débat très riche, pour ce large soutien à ce rapport. Je suis tout à fait d'accord avec la plupart de ce qui a été dit, mais pour aborder certaines questions, je dois dire que oui, les mesures juridiques sont importantes. La nouvelle approche de l'Union européenne vis-à-vis de ses États membres, celle de désigner des coordinateurs est importante et fait vraiment la différence dans de nombreux cas.

Je suis également tout à fait d'accord pour dire qu'il est très important de disposer de données désagrégées sur l'antisémitisme, car nous pouvons vraiment agir et élaborer des politiques fondées sur des preuves si nous savons ce qui se passe, qui sont les victimes et qui sont les auteurs.

Je suis également tout à fait d'accord pour dire qu'il est très important d'inclure les jeunes afin d'avoir une éducation qui soit vraiment adaptée aux différents groupes. Et pas seulement les jeunes : je pense que les personnes âgées ont parfois besoin d'une éducation à ce sujet. Je suis d'accord pour dire qu'il est important d'adopter une stratégie globale afin de promouvoir les droits humains et, par conséquent, pour combattre le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance en général. Oui, l'éducation sur l'Holocauste est importante mais, comme nous l'avons également entendu, ce sont aussi les personnes éduquées qui peuvent être antisémites. Il est également important de garder à l'esprit que ce n'est pas toujours la seule possibilité qui existe pour lutter contre ce phénomène.

Je regrette aussi énormément que nous n'ayons pas eu beaucoup de succès depuis la présentation de notre dernier rapport sur cette question ici, en 2018. C'est vraiment une catastrophe que nous devons encore nous attaquer à ce problème. Je crains que nous devions revenir à nouveau sur ce sujet parce que je ne suis pas totalement convaincue que nous allons vaincre l'antisémitisme dans les prochaines années.

La question de la définition ayant été parfois soulignée, ce n'est pas par hasard que j'ai utilisé la définition pratique de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste sur l'antisémitisme et pas une autre. Il existe une variété d'autres définitions également. J'ai soulevé cette question lors de certains entretiens que j'ai eus avec des experts de la lutte contre l'antisémitisme et ils ont été unanimes à dire qu'il est logique d'utiliser une seule définition et d'utiliser cette définition qui l'est par tant d'autres pays, par tant d'autres organismes internationaux multilatéraux importants.

Pour moi, la Déclaration de Jérusalem est trop étroite. Dans 10 des 15 points, elle fait uniquement référence au conflit entre Israël et la Palestine. Je pense que notre lutte contre l'antisémitisme est globale et beaucoup plus large. Elle ne doit pas se concentrer uniquement sur le conflit au Moyen-Orient. La définition de l'IHRA, en effet, est beaucoup plus large. Elle n'est pas seulement signée par des universitaires, elle est aussi réellement utilisée par les États.

Il ne s'agit pas d'un instrument juridique : c'est une définition pratique qui vous donne des indications sur ce qu'il faut classer comme antisémitisme. Je ne crains pas que des individus ou des ONG puissent être accusés d'antisémitisme s'ils ne critiquent pas Israël. Vous pouvez critiquer Israël, il s'agit simplement de savoir comment vous le faites : comment, quel langage vous utilisez.

Je suis convaincue qu'avec la définition de l'IHRA, nous pouvons faire tout ce qui est nécessaire. Je voudrais vraiment faire la distinction entre les débats sur le conflit au Moyen-Orient, sur lequel nous devons prendre position, et l'antisémitisme que nous combattons à l'échelle mondiale et qui n'est pas lié au seul conflit au Moyen-Orient.

Pour finir, ce « plus jamais ça », que nous entendons aussi très souvent aujourd'hui, ne consiste pas à commémorer les victimes de la Shoah et à ignorer en même temps l'hostilité envers les Juifs vivants. Le « plus jamais ça » doit être compris comme un impératif futur de lutte contre l'antisémitisme, pour le faire toujours et partout. J'espère que nous gagnerons ce combat tous ensemble de notre vivant. Ce serait vraiment un grand succès.

Merci beaucoup.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame BAYR.

Monsieur Fourat BEN CHIKHA, vice-président de la commission, souhaitez-vous prendre la parole ?

Oui ? Alors vous avez 3 minutes.

La parole est à vous.

M. Fourat BEN CHIKHA (Belgique, SOC, Vice-Président de la commission sur l'égalité et la non-discrimination): Chère Présidente,

Madame Petra BAYR, Madame Ute STEYER,

Chers Collègues,

Au nom des membres de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, je voudrais féliciter notre rapporteure, Mme Petra BAYR, pour son travail sur ce rapport et pour son dévouement.

Je voudrais également remercier Mme Ute STEYER d'être venue de Suède à Strasbourg pour s'adresser à l'Assemblée. Merci beaucoup.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui est le résultat de plusieurs cycles de discussion, de deux auditions en commission et de nombreuses consultations avec le Conseil de l'Europe et avec des partenaires extérieurs.

Je sais que Mme Petra BAYR a coopéré étroitement avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) qui a publié, l'année dernière, sa recommandation de politique générale révisée n° 9 sur la prévention et la lutte contre l'antisémitisme.

Notre commission et l'Alliance parlementaire contre la haine entretiennent en effet une excellente coopération avec l'ECRI. J'espère qu'elle continuera à se développer.

Ce travail contribue à sensibiliser aux multiples défis auxquels sont confrontées les communautés juives aujourd'hui en Europe. Il souligne que l'antisémitisme n'est pas une menace du passé. Il met en lumière la montée des attaques antisémites en ligne, le niveau élevé des préjugés à l'encontre des personnes juives dans les sociétés européennes, et la conspiration émergente accusant les personnes juives d'avoir créé, propagé et profité de la crise sanitaire de covid-19.

Ce rapport rappelle que la prévention et la lutte contre l'antisémitisme est une préoccupation pour nous tous. La résolution présente des actions concrètes pour lutter contre l'antisémitisme au niveau national et international. Elle appelle les États membres du Conseil de l'Europe à intensifier leurs efforts pour assurer un soutien et une protection afin de prévenir et combattre la haine et la discrimination.

Le projet de résolution a été reçu unanimement lors de la réunion de la commission qui s'est tenue à Stockholm en mai, ce qui témoigne d'un fort soutien de la commission à ce texte.

J'espère que vous serez également en mesure de soutenir ce texte.

Notre Assemblée doit envoyer un message fort aujourd'hui et affirmer de façon claire qu'il n'y a pas de place pour la haine en Europe.

Merci beaucoup.

M. Larry BROCK (Canada): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Even ERIKSEN (Norvège, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

Vote: Preventing and combating antisemitism in Europe

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Fourat BEN CHIKHA.

La discussion générale est close.

La commission sur l'égalité a présenté un projet de résolution sur lequel 1 amendement a été déposé. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps d'intervention pour cet amendement est limité à 30 secondes.

Qui souhaite intervenir pour soutenir l'amendement 1 ?

Monsieur Christophe LACROIX, vous avez la parole.

M. Christophe LACROIX (Belgique, SOC): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

L'amendement proposé vise à compléter la définition de l'IHRA qui date de 2016 par la Déclaration de Jérusalem qui date de 2020, définissant plus précisément l'antisémitisme.

La Déclaration de Jérusalem permet de mieux déterminer les actes antisémites ; elle protège mieux les individus juifs et assure le respect de la liberté d'expression dans le cadre d'une critique loyale de l'État d'Israël, de son gouvernement, et garantit d'autre part la défense des droits du peuple palestinien et la paix en Moyen-Orient.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

Monsieur Titus CORLĂȚEAN, la parole est à vous.

M. Titus CORLĂȚEAN (Roumanie, SOC): Oui, Madame la Présidente.

Chers collègues, j'ai proposé de rejeter cet amendement et, par là, de soutenir la position exprimée par notre rapporteure, telle qu'elle est également exprimée dans le projet de rapport.

Comme je l'ai déjà expliqué, la rapporteure fait correctement référence à la toute première définition. Il s'agit d'une définition de travail adoptée après de longues années de négociations entre les États et les gouvernements au sein de l'International Holocaust Remembrance et soutenue également par le Secrétaire général des Nations Unies et par l'ECRI avec une très bonne ligne directrice.

Je rejette donc l'amendement.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Titus CORLĂȚEAN.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

La commission est contre.

Merci.

Nous allons maintenant procéder au vote sur l'amendement.

L'amendement n° 1 n'est pas adopté.

Je vous remercie.

Je vais maintenant procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le Doc. 15539 tel qu'amendé. Une majorité simple est requise.

Le projet de résolution contenu dans le Doc. 15539 (amendé) est adopté.

Merci.

Address by Her Excellency Ms Katerina SAKELLAROPOULOU, President of the Hellenic Republic

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Permettez-moi d'accueillir dans cette salle Son Excellence Mme Katerina SAKELLAROPOULOU, Présidente de la République hellénique.

La Présidente va s'adresser à nous et répondre aux questions.

Chère Madame la Présidente,

Vous êtes assise là, je suis assis ici. Vous êtes aussi grande que ma Secrétaire Générale, mais nous pouvons communiquer de cette façon.

Bienvenue dans notre hémicycle, que j'aime appeler une agora de l'Europe où le dialogue et la diplomatie s'épanouissent, en m'inspirant de l'Ecclesia de la Grèce antique.

Même si, Madame la Présidente, il ne faut pas oublier que les femmes ne participaient pas vraiment à l'époque à la démocratie grecque ; à cet égard, les temps ont bien changé. La délégation parlementaire grecque compte à ce jour cinq membres féminins et une présidente, Mme Dora Bakoyannis ; le Secrétaire général du Conseil de l'Europe est une femme ; et le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire est également une femme, grecque de surcroît.

Et vous, Madame la Présidente, vous êtes la première femme présidente de la République hellénique.

On vous félicite également pour avoir réussi à rester très terre à terre, même après avoir été appelée à la haute fonction de présidente de la République hellénique.

Vous montrez un réel intérêt pour les réfugiés, pour les membres de la communauté rom, pour les sans-abri et les personnes délaissées.

Vous visitez également les petites îles de votre grand pays, où il ne reste que quelques habitants et qui se sentent parfois un peu oubliés.

Vous vous élevez contre les mauvais traitements infligés aux femmes, l'homophobie et d'autres formes de discrimination.

Vous êtes connue, Madame la Présidente, pour votre grande passion pour l'art et la culture.

Vous communiquez, certes, par le biais de discours et d'articles dans des journaux et des revues universitaires, mais aussi par des podcasts et d'autres moyens technologiques modernes. Vous êtes donc également considérée comme une présidente très moderne.

Madame la Présidente, vous êtes également élue présidente à l'unanimité. L'unanimité n'est pas la première chose qui vient à l'esprit lorsqu'on observe la politique en général de nos jours.

Bien que cette Assemblée parlementaire prouve régulièrement qu'il est possible de développer une position commune sur des questions essentielles ; je fais référence aux décisions prises ici concernant les crises récentes, telles que la protection des droits de l'homme en cas de pandémie, et les conséquences de la guerre d'agression russe contre notre État membre, l'Ukraine ; également concernant les propositions visant à définir le droit à un environnement sain comme un droit de l'homme fondamental, nous avons atteint un consensus dans cet hémicycle.

Alors, Madame la Présidente, cette Assemblée fonctionne en effet comme une agora, et non comme une arène.

Votre pays, Madame la Présidente, la Grèce, est l'un des plus anciens d'Europe. Votre histoire a donné des leçons importantes à toute l'Europe. Votre pays est également l'un de ceux qui connaissent le plus de difficultés en Europe. La crise financière a durement touché vos citoyens et les flux migratoires débarquent souvent sur vos côtes.

La pandémie a été très difficile pour vous et vos citoyens.

La Méditerranée orientale offre de grandes opportunités, mais elle est aussi pleine de tensions et de dangers. Et la guerre en Ukraine est toute proche, surtout pour la Grèce.

Madame la Présidente, compte tenu de votre expérience et de votre expertise personnelle, politique et juridique, notamment dans les domaines des droits de l'homme et de la protection de l'environnement, nous sommes très impatients d'entendre votre vision sur la manière de relever les nombreux défis auxquels la Grèce et l'Europe sont actuellement confrontées.

Madame la Présidente, je vous remercie encore une fois pour votre présence ici aujourd'hui.

Puis-je vous demander de prendre la parole ?

Mme Katerina SAKELLAROPOULOU (Présidente de la République hellénique)*: Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire,

Madame la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe,

Chers membres de l'Assemblée,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites et vous souhaite la bienvenue dans cette institution historique qu'est l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Une institution fondée sur les ruines de la guerre, avec une vision d'unité européenne pour la défense de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit.

Une institution siégeant à Strasbourg, une ville symbolique qui incarne l'insatiable désir humain de paix et de justice. Dans les salles et les couloirs de ce bâtiment, le visiteur fait face au projet et aux défis de la coexistence européenne dans toute sa splendeur. Le regard et l'émotion rencontrent le pluralisme de la représentation, les nuances politiques et culturelles des peuples d'Europe, les diversités et, en même temps, les principes fondamentaux de notre chemin commun : l'espoir et la foi en notre Europe.

Pour la Grèce, le symbolisme démocratique de l'Assemblée parlementaire, cette agora, ce lieu de rencontre des idées, a laissé une trace indélébile dans son identité politique. Elle fait partie de sa tradition spirituelle universelle et de son héritage ; une partie de l'héritage antique de la Grèce qui a traversé les âges jusqu'aux temps modernes et qui illumine notre vie politique. La liberté du peuple de l'Antiquité, avec la valeur fondamentale de la participation et de la citoyenneté, la vertu et le sujet vertueux, qui respecte le bien et l'intérêt publics, est inséparable de la liberté de l'homme des temps modernes, de l'émergence de l'unicité de la personne dans sa vie privée.

C'est ainsi que se structure le mode de vie moderne, ainsi que la démocratie libérale.

Les liens de la Grèce avec l'Europe remontent à la naissance de l'État grec et à l'influence des idées des Lumières sur les Grecs, alors en rébellion contre l'Empire ottoman. Lors de la révolution de 1821, le communautarisme prémoderne grec a fusionné avec l'universalité de l'humanisme européen et ses prises de position politiques et constitutionnelles, à savoir la souveraineté et la représentation populaires, la représentation des pouvoirs et leur séparation, ainsi que les droits fondamentaux.

Au XIXe siècle, les puissances européennes ont reconnu en Grèce leur origine spirituelle. Les Grecs ont trouvé en Europe leur modèle et le soutien de leur souveraineté.

Tout au long de son histoire moderne, mon pays est resté attaché à son identité et à son parcours européens, adoptant une position ferme du bon côté de l'histoire.

Pendant les sept années sombres de la dictature en Grèce, le Conseil de l'Europe a donné une voix et une plate-forme à ceux qui étaient persécutés par la junte militaire, attirant l'attention sur les prisonniers politiques et les victimes de la torture.

L'expulsion de la Grèce du Conseil de l'Europe en 1969 a contribué à délégitimer les colonels et à renforcer la lutte pour la démocratie dans le pays. Pour la première fois, un État membre du Conseil a été expulsé pour des violations systématiques des droits de l'homme par son régime non démocratique.

Au cours des 40 dernières années, la période la plus pacifique et la plus progressiste de la Grèce, l'après-junte, l'après-dictature militaire, n'a pas coïncidé avec l'intégration et le développement européens.

Les Grecs doivent beaucoup à l'Europe : leur croissance économique et leur mobilité, les voyages et les études, la sécurité et la stabilité dans la région troublée des Balkans et de la Méditerranée orientale. Malgré les tensions, en particulier lors de la récente crise économique, lorsque, parallèlement à son aide précieuse, l'Europe a fait preuve, dans certaines circonstances, d'une dureté excessive envers la Grèce, la conviction existentielle que la Grèce est plus forte en Europe, que sa place est dans la grande famille européenne, n'a jamais faibli.

Aujourd'hui, mon pays et l'Europe sont confrontés, ensemble, à des défis extrêmement exigeants concernant les conditions matérielles et institutionnelles pour réaliser et jouir de la démocratie.

L'ère des crises successives a bouleversé le statu quo de l'Europe d'après-guerre.

Une nouvelle normalité, celle de l'adaptation douloureuse des peuples européens aux transformations brusques et radicales d'une société mondialisée et contradictoire, est en train de s'installer et exige des décisions très douloureuses ainsi qu'une coordination internationale. Elle exige une vigilance et, surtout, une unité politique et une détermination.

L'Europe est arrivée à un carrefour crucial, alors que l'histoire tumultueuse bouleverse toutes les illusions que nous pouvions avoir sur son évolution linéaire ou rationnelle, et nous ramène à nos expériences les plus sombres du passé.

Aujourd'hui, nous faisons à nouveau l'expérience de la montée du nationalisme et de la barbarie qui provoque des souffrances, des destructions et des morts indicibles.

La guerre odieuse et non provoquée de la Russie en Ukraine nous rappelle l'invasion illégale de Chypre par la Turquie il y a 48 ans.

La Grèce a soutenu l'Ukraine dès le premier instant et, avec nos partenaires, nous avons appelé la Russie à se conformer au droit international.

L'attaque russe, cependant, n'est pas seulement une revendication territoriale ou géostratégique : elle constitue un défi direct et frontal à la démocratie libérale et aux valeurs européennes.

Derrière les atroces crimes de guerre se cachent un révisionnisme autoritaire et une volonté de réorganiser et de redessiner, par tous les moyens et à n'importe quel prix, l'axe, le cours de l'Histoire. L'invasion de la Russie ne concerne pas seulement l'héroïque peuple ukrainien, qui nous donne le plus bel exemple d'abnégation et de patriotisme : c'est une affaire qui nous concerne tous.

La vision de la paix et de la liberté exige parfois un lourd tribut de sang. C'est ce que les courageux Ukrainiens paient aujourd'hui. Ils ont notre admiration, notre solidarité et notre soutien indéfectible.

Les décisions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée lors de la session plénière extraordinaire de mars dernier et la décision ultérieure du Comité des Ministres d'expulser la Russie du Conseil de l'Europe ont envoyé un message fort d'unité, une unité des institutions du Conseil de l'Europe. Cela reste cependant un coup dur, dans la mesure où cela prive les citoyens russes de la possibilité de faire appel à la Cour européenne des droits de l'homme pour se protéger contre leur propre gouvernement.

Il est nécessaire de renforcer le rôle du Conseil de l'Europe dans le maintien du multilatéralisme sur le continent, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, en coopération avec l'Union européenne, les Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

C'est également dans ce sens que s'inscrit la proposition, adoptée à l'unanimité par la plénière de l'Assemblée parlementaire, de créer un organe judiciaire international ad hoc pour enquêter sur les crimes commis en Ukraine par les forces militaires russes.

L'intérêt de la Grèce pour la région de Marioupol, où vit depuis des siècles une communauté grecque de plus de 100 000 personnes, est bien connu. La conférence ministérielle de Turin a décidé de mettre en place un groupe de réflexion de haut niveau et d'examiner les nouveaux défis de l'Organisation.

C'est un honneur pour mon pays que la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe ait désigné M. Evangelos VENIZELOS pour participer à ce groupe de réflexion.

La Grèce soutient la proposition de convoquer un 4e Sommet sur l'avenir du Conseil de l'Europe, à condition qu'il soit bien préparé et qu'il ait des objectifs clairs afin d'être couronné de succès.

L'Europe reste une région du monde prospère, attachée à sa qualité de vie et à l'expansion des droits individuels et sociaux. Néanmoins, depuis la vague de démocratisation des années 1990, les démocraties libérales du monde sont sur le déclin.

En 2022, pour la première fois depuis 2004, on enregistre moins de démocraties que de régimes autoritaires. Dans les démocraties non libérales, les contrepoids de l'État de droit reculent et la volonté de la majorité agit de manière oppressive sur les minorités, au nom d'un prétendu exercice charismatique du pouvoir.

Les politiques populistes de division traçant une ligne entre ennemis et amis sont contraires à l'acquis de la démocratie constitutionnelle.

La liberté de la presse et la protection des journalistes contre les persécutions injustes, ainsi que l'indépendance du pouvoir judiciaire, préoccupent beaucoup les institutions du Conseil de l'Europe, en particulier dans les pays où la tradition de l'État de droit est faible.

La démocratie ne se limite pas à la tenue périodique d'élections libres sans respect des libertés telles que la liberté d'expression et la liberté de réunion.

D'autre part, la liberté de jouir des droits individuels et sociaux ne peut pas non plus se comprendre sans la souveraineté populaire et les principes démocratiques. L'État de droit et la démocratie doivent aller de pair et non s'opposer.

Même dans les démocraties européennes les plus matures, les divisions et les contradictions sont clairement visibles et renforcent les tendances à la division au sein de l'Union.

La crise économique qui a éclaté à la fin de la première décennie du XXIe siècle, sous la forme d'une crise bancaire et fiscale, prend maintenant la forme d'un grave problème énergétique avec des conséquences horizontales.

Les classes moyennes et défavorisées sont exposées à une concurrence sociale et professionnelle accrue et perdent du pouvoir d'achat. Les jeunes doivent aujourd'hui travailler beaucoup plus que leurs parents pour réaliser leur propre projet de vie. Les pénuries de ressources énergétiques et alimentaires ainsi que les prix élevés des marchandises dans un contexte inflationniste, combinés à l'insécurité économique et aux inégalités croissantes, soulignent le besoin de mettre en œuvre de nouveaux instruments de financement supplémentaires et flexibles, en particulier après l'adversité de ces trois années de pandémie qui a pesé sur l'économie mondiale.

Il est donc particulièrement crucial de préserver le caractère réglementaire et la mise en œuvre effective des droits sociaux.

Les progrès réalisés au sein du Conseil de l'Europe pour améliorer le système de la Charte sociale européenne sont extrêmement remarquables et importants. Nous attendons tous la mise en place d'un mécanisme de suivi renouvelé et plus efficace qui renforcera la mise en œuvre de la Charte sociale et du système des droits sociaux dans les États membres, en particulier en temps de crise.

L'État providence est en train d'être revisité dans le triangle numérique du travail, de la santé, de l'éducation, sous l'impulsion du télétravail, de la biogénétique, de l'intelligence artificielle et de l'éducation en ligne.

Le Conseil de l'Europe a réalisé d'importants travaux dans le domaine de l'intelligence artificielle, et nous attendons le résultat des travaux du nouveau comité ad hoc sur l'intelligence artificielle afin d'établir le cadre juridique approprié pour la poursuite de son développement.

Dans le même temps, de multiples crises affectent la lutte contre le changement climatique. Il est juste de dire que notre réveil environnemental est plus qu'urgent. L'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050 et d'une transition complète, dans un souci de justice climatique, vers des sources d'énergie renouvelables et respectueuses de l'environnement, est compromis par un retour temporaire aux formes d'énergie traditionnelles.

Cependant, de nombreuses voix s'élèvent et nous avertissent à juste titre que la guerre en Ukraine ne doit pas devenir un prétexte pour ralentir la transition verte : elle doit au contraire contribuer à l'accélérer.

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les normes consacrées par le Comité européen des Droits sociaux s'imposent comme le guide de la lutte contre la crise climatique.

Les politiques de développement propre et durable ne sont pas seulement une garantie pour la durabilité de notre planète, mais aussi pour la dimension immatérielle de notre vie quotidienne, le mode de vie de notre culture.

Dans la société actuelle du risque, le principe de prévention s'étend et devient beaucoup plus important que les actions répressives de l'État. La gestion du changement climatique doit être une occasion importante de coopération internationale, d'effort concerté et de sensibilité planétaire. En d'autres termes, cela doit être un message d'espoir et de responsabilité pour nous-mêmes et pour les générations futures.

L'expérience douloureuse de la pandémie, à ses débuts, a laissé de nombreux pays européens sans préparation. Les priorités et les actions de la récente présidence grecque du Conseil de l'Europe comprenaient la protection de la vie humaine et de la santé publique en cas de pandémie, ainsi que la gestion efficace d'une crise sanitaire dans le plein respect des droits de l'homme et des principes de la démocratie et de l'État de droit, comme le souligne la Déclaration d'Athènes.

La covid-19 a non seulement mis en danger la santé publique mais aussi la sécurité et la cohésion sociale, car les restrictions des libertés ont touché tous les aspects de la vie humaine.

Le haut niveau de contagiosité et le taux de mortalité de la pandémie de covid-19 ont eu un coût élevé sur la vie humaine et ont paralysé les activités sociales, économiques et professionnelles. Tout le tissu social a été touché.

Nous devons une fière chandelle à la science qui nous a donné le vaccin et nous a permis de retrouver notre vie. Il en va de même pour le personnel médical et infirmier, qui s'est battu et se bat encore héroïquement et sans relâche dans des conditions défavorables et qui a réussi à gérer la souffrance humaine dans la mesure du possible.

La pandémie nous a appris la valeur de la solidarité et de l'empathie, l'importance du principe moral des soins et du souci du prochain.

Les droits fondamentaux sont soumis à une pression intense, et les institutions du Conseil de l'Europe cherchent un équilibre raisonnable entre leur défense et l'intérêt général. De nouvelles zones de tension apparaissent sur le thème de la diversité culturelle et religieuse.

Il est inacceptable que le discours antisémite et le déni offensant de l'Holocauste soient autorisés au nom d'une prétendue liberté d'expression. Le respect de la liberté religieuse ne peut passer sous silence ou tolérer des discours intolérants inacceptables ou des pratiques anachroniques qui portent atteinte à la dignité humaine et à l'égalité des sexes.

Le mouvement MeToo s'est développé ces dernières années et a mis en évidence, même dans le contexte claustrophobe de la pandémie, la dure réalité pour les femmes, la violence domestique et l'oppression indirecte ou directe dans des espaces concurrentiels.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la Convention d'Istanbul, est une boussole pour l'action. Le Conseil de l'Europe a accompli un travail important sur ce front, et je suis très heureux que l'Ukraine ait récemment ratifié la Convention. Le Conseil de l'Europe a travaillé intensément sur ce front particulier, en mettant l'accent sur la stratégie pertinente présentée sous la présidence italienne à Rome.

En même temps, dans le domaine de l'emploi, les États doivent prendre des mesures pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, et pour sensibiliser les partenaires sociaux et leurs citoyens.

Au niveau du Comité de rédaction, il est important que le projet de recommandation sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation de leur travail, qui touche un nombre croissant de femmes, d'hommes et d'enfants dans les États membres du Conseil de l'Europe, soit transmis au Comité directeur pour les droits de l'homme.

En outre, un engagement systématique et constant doit être pris pour protéger et promouvoir les droits des personnes LGBTQI+, ainsi que pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le genre, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, ainsi que les caractéristiques biologiques.

La question des migrations et des réfugiés met à l'épreuve notre humanisme européen et pose la question de la responsabilité de la gestion des flux accrus.

La Grèce a supporté une charge disproportionnée dans un domaine qui a fait remonter à la surface les désaccords et les conflits structurels entre les États membres. Cette question ne se prête pas à une instrumentalisation politique. Bien au contraire, elle exige une approche commune puisqu'elle concerne nos frontières extérieures et sa gestion est une responsabilité partagée de l'Europe, qui est appelée d'urgence à adopter une approche globale.

Dans ce contexte, il est nécessaire, d'une part, d'assurer des conditions d'accueil décentes aux personnes en quête de protection internationale et, d'autre part, de respecter le principe de droit international qui interdit le retour des réfugiés dans des pays où leur vie peut être menacée.

Mesdames et Messieurs,

Les circonstances historiques ont bouleversé l'optimisme des premiers jours de notre siècle. L'idéal d'une société cosmopolite et la perspective d'une prospérité universelle s'estompent alors que les crises successives et interconnectées semblent agir comme des accélérateurs et, malheureusement, soulignent les faiblesses de l'Europe et ses contradictions. Mais les pères de la construction européenne ne l'ont pas envisagée comme quelque chose de simple. L'Europe est née des cendres de la guerre la plus sanglante et a appris à survivre et à se relever des crises, à aller de l'avant, avec des compromis mais aussi en se transcendant, sans abandonner ses acquis fondateurs et ses valeurs fondamentales.

Il est urgent aujourd'hui de revoir, de restructurer les politiques de développement qui doivent viser, en premier lieu, à protéger les personnes vulnérables et celles qui ne doivent pas être laissées pour compte au nom d'une conception mécaniste et robotique du progrès. Je parle ici des personnes sans emploi, des personnes dans le besoin, des familles monoparentales, des personnes handicapées, des habitants de régions montagneuses et insulaires éloignées.

La force de l'Europe réside dans l'inclusion et l'unité, et non dans les nombreuses vitesses différentes de ses peuples ou dans le fossé entre le Nord et le Sud.

La guerre en Ukraine a eu un effet catalyseur en réveillant notre conscience européenne et en activant nos réflexes démocratiques. Face au danger, les Européens se sont tournés vers tout ce qui les unit : la paix, la liberté, la solidarité.

Le Conseil de l'Europe, avec ses institutions judiciaires et consultatives, joue un rôle essentiel, crucial même, tant sur le plan juridique et moral que sur le plan politique, dans le maintien de l'État de droit et l'approfondissement de la démocratie en Europe.

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, riche et cohérente, met en lumière les lacunes des ordres juridiques nationaux. Elle remodèle les pratiques administratives, influence le rôle du législateur, voire modifie de manière informelle les textes constitutionnels. Elle sert à façonner la conscience juridique européenne et a un effet pédagogique sur des questions telles que le respect des minorités et des identités.

Il est également nécessaire de souligner l'obligation évidente et fondamentale des États membres du Conseil de l'Europe d'exécuter les décisions de la Cour.

La Commission de Venise, avec ses avis, a acquis une reconnaissance internationale, une reconnaissance en tant qu'autorité en matière d'ordre constitutionnel et d'État de droit.

Nous devons également souligner les contributions du Conseil de l'Europe et le travail du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Leur travail a été exceptionnel.

Nous devons féliciter le Conseil pour son travail dans la lutte contre la discrimination, le racisme et la corruption.

Le renforcement de la coopération stratégique du Conseil de l'Europe avec l'Union européenne, qui est son partenaire le plus précieux et le plus fiable, est crucial pour la cohérence et la mise en œuvre des positions européennes.

Ainsi, il sera fait un usage approprié des conclusions de la récente Conférence sur l'avenir de l'Europe et des propositions du rapport final.

L'inclusion des négociations, bien sûr, en ce qui concerne la ratification par l'Union européenne de la Convention européenne des droits de l'homme, est également très importante.

La mémoire institutionnelle, les valeurs et le pragmatisme des institutions européennes garantissent l'avenir de l'Europe, garantissent l'avenir de ce continent. Mais surtout, au-delà des institutions politiques et économiques, c'est notre expérience commune et profonde, cette riche et précieuse expérience de la coexistence harmonieuse des peuples européens pendant sept décennies, qui nous remplit, dans les moments et les périodes les plus difficiles, d'un grand optimisme.

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour les paroles sages que vous avez adressées à cet hémicycle.

Je pense que tous les collègues ont écouté attentivement, mais comme nous sommes des responsables politiques, nous ne voulons pas seulement écouter, nous voulons aussi poser des questions et faire des remarques. Vous avez accepté de répondre à nos questions.

Nous allons d'abord prendre cinq questions des groupes politiques. La première question est posée par M. Simon MOUTQUIN, de Belgique. Il posera une question au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts. Chaque orateur dispose de 30 secondes.

Monsieur MOUTQUIN, vous avez la parole.

M. Simon MOUTQUIN (Belgique, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Madame la Présidente, votre Excellence,

Je suis ravi de commencer cette séance de questions avec vous.

À la lumière de votre passé, qui est un passé de juriste, qui plus est dans le droit environnemental, à la lumière de la Constitution grecque qui inscrit déjà le droit à l'environnement dans sa constitution, mais aussi à la lumière des terribles incendies que vous vivez beaucoup en Grèce, et je pense actuellement à l'incendie au sud d'Athènes, j'aurais voulu avoir votre avis sur l'ancrage du droit à un environnement sain dans les instruments juridiques du Conseil de l'Europe et, qui plus est, un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme.

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Simon MOUTQUIN.

Madame la Présidente.

Mme Katerina SAKELLAROPOULOU (Présidente de la République hellénique)*: La question de la protection de l'environnement est d'une extrême importance pour nous tous.

Il s'agit de l'avenir de notre planète et, comme nous le savons tous, le changement climatique, la crise climatique est présente depuis un certain temps et constitue une grande préoccupation pour la société, pour les différentes institutions et agences de la société, mais avec le développement de la pandémie et après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nous avons eu une sorte de transposition de la gravité que nous donnons à l'importance que nous accordons à certaines questions. Cela ne signifie pas que la crise climatique n'est pas là avec nous. Nous devons l'affronter. C'est absolument nécessaire, urgent, impératif.

Le droit des personnes et des citoyens à un environnement sain est l'un des droits les plus fondamentaux. Un certain nombre d'efforts différents ont été faits dans cette direction particulière. Il y a de nombreuses résolutions et propositions différentes qui ont été faites, et je voulais mentionner le travail qui a été fait par M. Rik DAEMS, le prédécesseur de M. Tiny KOX, et M. KOX également.

Je pense que nous allons réussir avec ces cadres stratégiques qui ont été mis en place et présentés par Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ. Je pense en effet que cela doit être votre priorité pour nous, pour le Conseil de l'Europe : l'environnement.

Nous sommes tous d'accord sur ce point.

Maintenant, la Grèce. Nous avons adopté toutes les propositions de l'Assemblée parlementaire pour un protocole additionnel. Le droit à un environnement propre pour les citoyens, la création d'une structure juridique, afin qu'il y ait une base juridique sur laquelle le tribunal puisse fonctionner. Nous avons également soutenu cette proposition dès le début. La position de la Grèce découle de notre expérience constitutionnelle, car la constitution grecque, qui a été adoptée immédiatement après la chute de la dictature militaire en 1975, était l'une des rares à cette époque à consacrer la protection de l'environnement, de l'environnement culturel et de l'environnement naturel. C'est donc dans cette direction particulière que nous avons travaillé. À la Cour de cassation grecque, où j'ai travaillé dans le passé, beaucoup de travail a été fait. Il y avait en fait un département spécial qui s'occupait des affaires environnementales, un département spécial. Dès les années 1980, il existait un cadre juridique pour l'environnement, et un nouveau cadre a été établi en 2020.

Ce sont des questions universelles, toutes liées. Le Conseil de l'Europe a un rôle très important à jouer dans la protection de l'environnement, non seulement en protégeant la démocratie, l'État de droit, mais aussi ce droit naturel à un environnement propre. Il fait partie de la dignité humaine, de la santé humaine. C'est le droit à la vie essentiellement, un environnement propre.

Pour cette raison, je pense que le rôle de l'Assemblée parlementaire est extrêmement important parce qu'au-delà du travail juridique, des propositions, des recommandations, des résolutions, vous tous, vous, les représentants des parlements nationaux, vous pouvez jouer un rôle pédagogique très important, un rôle éducatif, en transmettant ce message au parlement national ou dans l'autre sens. Il peut y avoir un très beau dialogue qui peut avoir lieu pour utiliser toutes les opportunités, tous les moyens à notre disposition pour protéger l'environnement.

Merci beaucoup.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Je vous remercie, Madame la Présidente.

J'ai vu mon prédécesseur sourire, assis là-bas, lorsque vous avez répondu à la question concernant l'environnement.

La prochaine question est posée par Mme Ingjerd SCHOU, de Norvège, qui s'exprime au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Vous avez la parole.

Mme Ingjerd SCHOU (Norvège, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci.

Madame la Présidente,

Votre pays a accueilli et hébergé un grand nombre de réfugiés.

Avant la pandémie de covid-19, la situation des réfugiés en Grèce a reçu beaucoup plus d'attention dans cette Assemblée qu'aujourd'hui. Elle a été éclipsée par la pandémie, puis par l'agression russe en Ukraine.

Pourriez-vous, Madame la Présidente, nous informer de l'évolution de la situation ?

Quelles sont les conditions dans les camps de réfugiés sur les îles grecques ?

Comment se passe la coopération avec les autres pays européens ?

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame SCHOU.

Madame la Présidente.

Mme Katerina SAKELLAROPOULOU (Présidente de la République hellénique)*: La Grèce constitue l'un des principaux points d'entrée des migrants en provenance de pays tiers. Je pense que vous le savez tous. Pendant un certain nombre d'années, la charge a été disproportionnée pour la Grèce, essentiellement. À partir de février ou mars 2020 et après, les flux de migrants ont diminué. Bien sûr, nous avons eu la crise dans la région d'Evros, dans le nord de la Grèce.

En 2022, la migration est un phénomène qui ne va pas simplement disparaître. Les guerres, les régimes autoritaires et le changement climatique généreront des réfugiés. Les gens veulent toujours un meilleur avenir pour eux-mêmes ou fuir des régimes autoritaires qui peuvent menacer leur vie. C'est une question qui nous concerne tous. Elle ne peut être traitée au niveau national, au niveau d'un seul pays ou au seul point d'entrée. Il doit y avoir, là aussi, une solidarité, un effort concerté, de la part des États membres du Conseil de l'Europe. La solidarité s'est manifestée. Les flux de réfugiés qui arrivent maintenant d'Ukraine, nous avons vu la solidarité là-bas. Nous devons avoir le sens des responsabilités, le sens de la solidarité. Une approche commune, une décision commune, doit être prise pour que tous supportent une partie du fardeau et ainsi nous pourrions avancer efficacement.

En ce qui concerne la Grèce, j'en viens à la deuxième partie de la question de la députée, Mme Ingjerd SCHOU. Les choses se sont considérablement améliorées depuis les toutes premières années de cet énorme flux de réfugiés, il y a des années. Nous avons essayé de combiner la protection des droits fondamentaux des réfugiés et des migrants et aussi des communautés locales qui accueillent ces personnes. Les communautés locales où cette pression a été ressentie, elles ont subi une sorte de choc, si vous voulez. Alors, nous essayons de créer un équilibre entre la protection de ces individus qui fuient et les individus, qui sont de l'autre côté, en d'autres termes, qui accueillent ces personnes – les communautés qui accueillent ces personnes.

Dans ses efforts, la Grèce a créé des lieux dignes pour accueillir ces individus, des procédures plus rapides, et nous avons un niveau élevé d'acceptation des demandes d'asile.

En ce qui concerne les mineurs non accompagnés, nous avons un nouveau procureur pour eux et des mécanismes de protection spéciaux pour eux. J'ai également visité un certain nombre de refuges spéciaux qui ont été mis en place par le gouvernement grec avec le soutien d'autres États membres du Conseil de l'Europe. L'église a également joué son rôle. Les communautés locales, en mettant en place ces abris particuliers pour protéger ces personnes très vulnérables, bénéficient d'un soutien à ce stade. Des abris pour les demandeurs d'asile ont également été fournis.

Beaucoup a été fait, mais il reste encore beaucoup à faire. On ne peut pas dire qu'aucune amélioration ne soit nécessaire.

Maintenant, en ce qui concerne les autres pays, la Grèce a travaillé avec un certain nombre d'États membres sur ce front particulier et au-delà de la solidarité, et cela semble être une responsabilité que nous devons assumer. Une autre facette est de combattre la migration à son origine. En d'autres termes, voir quelle est la situation dans les pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Voir ce qui peut être fait là-bas pour réduire ces flux.

Nous devons lutter contre la traite des êtres humains, un phénomène terrible dont nous sommes tous conscients. Tout cela, en combinaison avec la gestion des frontières, en travaillant ensemble avec les personnes qui ont besoin de soutien, qui ont besoin d'aide et qui méritent ce soutien.

Que nous ayons des systèmes de retour appropriés. Il n'y a pas de développement sur ce front particulier. Il y a eu un accord entre la Grèce et la Turquie et l'Union européenne en 2016 avec la pandémie, avec ce prétexte particulier. La Türkiye a cessé de recevoir des retours, mais à un moment donné, le Conseil de l'Europe devra peut-être envisager une sorte de nouvelle approche sur cette question. Chacun d'entre nous devra assumer les responsabilités qu'il a prises si nous voulons coexister en harmonie.

En ce qui concerne les plans d'action européens, un certain nombre d'entre eux ont déjà été élaborés avec des pays tels que le Maroc, la Libye et un certain nombre d'autres pays.

Merci beaucoup.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La prochaine question est posée par M. Ian LIDDELL-GRAINER, du Royaume-Uni, qui s'exprime au nom du Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique.

M. Ian LIDDELL-GRAINER (Royaume-Uni, CE/AD, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Je me demande, Madame la Présidente, beaucoup d'avertissements vous ont été donnés, à vous et à d'autres, concernant notre dépendance à l'égard de la Russie ; mais le dernier gouvernement allemand - pas l'actuel - est totalement dépendant du gaz et du pétrole de la Russie, et maintenant d'un dictateur qui cause d'énormes souffrances à l'un de nos États membres ici.

Étant donné que le gouvernement allemand de l'époque s'est trompé sur ce qui s'est passé et sur la manière dont il a traité son économie ; s'est-il également trompé en prenant des mesures d'austérité à l'encontre de la Grèce en demandant à l'UE de mettre en place certaines des mesures d'austérité les plus fermes à l'encontre de votre pays et du peuple grec provoquant la misère dans votre économie, qui – si j'ose dire – doit encore s'en remettre, Madame la Présidente ?

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur LIDDELL-GRAINER.

Madame la Présidente.

Mme Katerina SAKELLAROPOULOU (Présidente de la République hellénique)*: L'histoire jugera la justesse des politiques adoptées par les gouvernements allemands précédents sur la question de la dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie, et sur la manière dont les mesures d'austérité, ou la gestion de la crise financière, ont été traitées.

Tout comme, l'histoire jugera la justesse de la façon dont les gouvernements grecs du passé ont géré cela aussi.

Maintenant nous sommes face à une guerre, face à cette barbarie, cette tentative de rayer de la carte une culture, un peuple, et les désastres humanitaires : nourriture, énergie - tout cela est sérieusement affecté.

Je pense que nous devrions tous concentrer notre attention dès maintenant sur ce que nous allons faire à l'avenir, et ne pas rejeter la faute sur ceux du passé.

Nous devons travailler de manière concertée pour aider l'Ukraine, et voir ensemble ce que nous pouvons faire au sujet de cette dépendance, car nous dépendons tous du gaz et du pétrole russes.

Le secteur de l'énergie est essentiel à cet égard. Nous devons examiner les différentes crises qui tourbillonnent autour de nous actuellement.

Maintenant, le combat du peuple ukrainien en ce moment nous concerne nos valeurs ; les valeurs auxquelles nous croyons en Europe dans tous les États membres, ces valeurs sur lesquelles cette construction a été bâtie : la démocratie, les droits de l'homme fondamentaux, l'État de droit.

Après cela, l'histoire jouera son rôle, et nous verrons qui est responsable de ce qui s'est passé dans le passé, mais nous devons nous occuper de toutes ces questions clés dès maintenant.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La prochaine question est posée par M. Iulian BULAI, de Roumanie, qui s'exprime au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. Iulian BULAI (Roumanie, ADLE, Porte-parole du groupe): Madame la Présidente,

Demain, une réunion au sommet entre l'UE et les Balkans occidentaux est prévue pour discuter des relations futures.

Le Premier ministre grec, M. Kyriakos Mitsotakis, a récemment avancé la date de 2033 comme date possible pour l'intégration des Balkans occidentaux dans l'UE.

Comment la Grèce entend-elle contribuer à l'élaboration d'une feuille de route pour l'accélération du calendrier d'intégration ?

Quel type de soutien êtes-vous prêt à apporter aux voisins de la Grèce dans le nouveau contexte régional afin de contrecarrer les influences russes et autres influences non européennes ?

Merci.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Iulian BULAI.

Madame la Présidente.

Mme Katerina SAKELLAROPOULOU (Présidente de la République hellénique)*: La Grèce soutient de tout cœur l'intégration européenne des Balkans occidentaux.

Lors du sommet de Thessalonique en 2003, un message clair a été délivré par la Grèce sur ce front particulier.

Depuis lors, la Grèce a collaboré très étroitement et de manière constructive avec l'Union européenne afin d'intégrer les Balkans occidentaux.

Il s'agit d'une situation très complexe. Nous savons qu'elle nécessite de nombreuses étapes d'ajustement, toute une série de décisions. Bien entendu, la procédure dans les Balkans occidentaux a été beaucoup plus longue qu'ailleurs. Il y a de nombreux systèmes et procédures différents à respecter. L'intégration des Balkans occidentaux implique également une transition des sociétés. Les pays qui sont actuellement candidats, conformément aux décisions de l'Union européenne, doivent prendre des décisions en matière de démocratisation, d'État de droit et de respect des critères de Copenhague, quels qu'ils soient. C'est une procédure très complexe et très longue.

Il ne fait aucun doute qu'en fin de compte, l'intégration des Balkans occidentaux dans l'Union européenne sera bénéfique pour tous. Une fois encore, nous soutenons de tout cœur cet effort. Il est important pour notre région, il est important pour l'ensemble de l'Union européenne.

J'espère effectivement que les choses iront un peu plus vite à l'avenir. Des changements ont déjà été apportés pour accélérer la procédure.

La Grèce apporte un savoir-faire considérable aux différents pays des Balkans occidentaux pour faciliter ce processus, nous faisons tout ce que nous pouvons. Nous espérons que cette procédure se terminera de manière positive et fructueuse.

Je vous remercie

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La dernière question au nom des groupes politiques est posée par M. George LOUCAIDES, de Chypre, qui s'exprime au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Monsieur LOUCAIDES, vous avez la parole.

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE, Porte-parole du groupe)*: Votre Excellence Madame la Présidente de la République hellénique,

Au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence aujourd'hui.

La question que je voudrais soumettre de la part de mon groupe a déjà été formulée par le Groupe des socialistes, démocrates et verts : je vais donc me concentrer sur un autre point. Un autre point que vous avez abordé dans votre présentation et qui concerne les droits sociaux, la protection des personnes défavorisées, les droits des travailleurs, l'exclusion sociale, la pauvreté, l'inégalité, la garantie de la santé, le logement et tous ces droits fondamentaux pour nos jeunes également. Je fais ici référence à la Charte sociale européenne, qui est un pilier essentiel de cette Organisation.

Pourriez-vous nous parler un peu de la manière dont vous travaillez au niveau national et au niveau européen afin de garantir ces droits fondamentaux pour tous ?

Merci.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur George LOUCAIDES.

Madame la Présidente ?

Mme Katerina SAKELLAROPOULOU (Présidente de la République hellénique)*: Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Les défavorisés, ceux qui souffrent le plus, dans la pandémie, avec le changement climatique, avec la menace d'une crise alimentaire ou les possibilités d'une crise énergétique suite à l'invasion de l'Ukraine. L'effort que nous devrions tous faire est de soutenir ces personnes, celles qui sont vulnérables dans la société.

Ce que j'ai pu constater dans mon travail à la Cour de cassation, la haute cour administrative où j'ai travaillé pendant 40 ans, c'est que de grands progrès ont été réalisés grâce à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pour protéger l'environnement, pour protéger les personnes vulnérables sur de nombreux fronts différents.

Comme vous le savez, en politique, il y a toujours une question d'équilibre des pouvoirs pour... Il y a souvent un désir de prendre des décisions beaucoup plus ambitieuses, mais il faut trouver un équilibre avant de prendre quelque décision que ce soit. Des avancées importantes ont été réalisées sur le front des droits de l'homme et de la protection des droits de l'homme, et l'Assemblée parlementaire, bien sûr, tout comme les parlements nationaux, a un rôle extrêmement important à jouer, car elle exprime les aspirations, les désirs des citoyens, des sociétés. Elle a un rôle très important à jouer, je le souligne encore une fois.

Nous devons voir quelles sortes de propositions ont été faites par le Comité des droits de l'homme pour voir ce que nous aurons à l'avenir en matière d'environnement.

Maintenant, en ce qui concerne les groupes vulnérables, je pense que ce qui devrait être fait est que nous devons faire constamment référence aux groupes vulnérables. Moi aussi, j'essaie de soulever cette question à plusieurs reprises, et aussi de visiter différents refuges pour les sans-abri, des refuges pour les femmes battues, pour les personnes qui ont été abusées. C'est le travail que j'essaie de faire, pour promouvoir cette question particulière, pour la garder à l'esprit du public.

Il est absolument essentiel de protéger les personnes vulnérables. C'est peut-être ma petite contribution à la promotion de ces questions. Je pense que ce qu'un parlement national peut faire pour exercer une pression sur les gouvernements nationaux, et des structures comme l'Assemblée parlementaire également, c'est de mettre en place des structures, des organisations, des structures, des agences qui ont au cœur de leur responsabilité la protection des personnes vulnérables.

Tout cela fait partie de la démocratie.

Merci.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci, Madame la Présidente.

Maintenant, nous allons prendre trois questions ensemble si vous me le permettez, afin de donner à plus de membres la chance de participer.

La première question est posée par M. Ziya ALTUNYALDIZ, de la Turquie.

Ziya, vous avez la parole.

M. Ziya ALTUNYALDIZ (Türkiye, NI): Merci, Monsieur le Président.

Votre Excellence,

Comme vous le savez peut-être, les tensions en Méditerranée orientale sont l'objet de la commission des questions politiques et de la démocratie.

La Grèce affirme qu'elle est favorable à l'idée de s'adresser à la Cour internationale de justice pour régler les différends avec la Türkiye.

Cependant, en 2015, la Grèce a renouvelé plusieurs réserves à la juridiction de la Cour internationale de justice sur des questions telles que la démilitarisation, la largeur de l'espace aérien national, la démilitarisation des eaux territoriales, le plateau continental et la zone économique exclusive.

Pensez-vous qu'il soit possible de saisir la Cour internationale de justice en vue de régler des différends alors que la Grèce maintient ces réserves ?

Ne trouvez-vous pas cela très contradictoire, votre Excellence ?

Je vous remercie.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Monsieur Ian LIDDELL-GRAINER.

La prochaine question est posée par Mme Arta BILALLI ZENDELI, de Macédoine du Nord.

Mme Arta BILALLI ZENDELI (Macédoine du Nord, SOC): Merci.

Votre Excellence,

Chers collègues,

Monsieur le Président,

Je viens de Macédoine du Nord, un pays qui a dû changer de nom pour devenir membre de l'OTAN.

Nous nous sentons plus protégés aujourd'hui, mais malheureusement le reste - et aussi la Macédoine du Nord en tant que pays des Balkans occidentaux - a encore différents litiges non résolus.

Ils ne sont pas tous membres de l'Union européenne. Il y a des conflits non résolus - et pour être sincère, l'esprit des conflits ouverts peut même être ressenti au sein du Conseil de l'Europe.

Quel serait votre message aux pays des Balkans occidentaux qui ont des différends ouverts entre eux, et qui essaient de s'intégrer à l'Union européenne ?

Merci.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame Arta BILALLI ZENDELI.

La troisième question est posée par Mme Katalin CSÖBÖR, de Hongrie.

Mme Katalin CSÖBÖR (Hongrie, CE/AD): Merci, Monsieur le Président.

La Commission européenne a balayé le problème de l'application des droits de 50 millions de citoyens appartenant à des minorités nationales et linguistiques, ignorant la volonté de plus d'un million d'électeurs qui ont signé le Minority SafePack.

L'Ukraine a demandé le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne et nous sommes d'accord, malgré le fait que la minorité hongroise y subisse quotidiennement de graves atrocités.

Selon vous, si l'Ukraine rejoint l'UE, les minorités se verront-elles accorder le droit d'utiliser la langue minoritaire et autres droits des minorités ?

Merci.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Madame la Présidente, trois questions pas si faciles à répondre, mais vous avez la parole.

Mme Katerina SAKELLAROPOULOU (Présidente de la République hellénique)*: Pour le député de Türkiye, selon l'article 36, nous reconnaissons les décisions de la Cour internationale de justice depuis 1994. En 2015, nous avons à nouveau reconnu l'arrêt avec une déclaration spécifique qui a été faite en incluant quelques exceptions à l'instar d'autres pays européens et non-européens. Au contraire, la Türkiye n'a pas reconnu l'autorité de la Cour sur cette question particulière.

En ce qui concerne la question du membre de la Macédoine du Nord, les Balkans occidentaux sont une région très troublée avec de nombreux différends ouverts, qui ont leurs racines dans le passé. C'est pourquoi il serait très important que l'intégration se fasse le plus rapidement possible. Il existe de nombreux différends ouverts, qui devront être résolus le plus rapidement possible et l'intégration y contribuera peut-être. Le message que je pourrais faire passer est que la volonté politique est nécessaire, le courage et le regard vers l'avenir, c'est ce que nous devrions faire pour les générations futures pour vraiment mettre de côté les

différences du passé afin que tous puissent regarder vers l'avenir avec optimisme et avec espoir. C'est notre responsabilité envers les jeunes générations. Nous devons trouver des solutions. Nous devons trouver des moyens de surmonter les nombreux problèmes différents auxquels sont confrontés les pays des Balkans occidentaux.

Le respect du droit international est la boussole ici. C'est ainsi que nous devons avancer afin de résoudre efficacement les problèmes qui existent dans la région. Bien entendu, ceux-ci doivent être traités dans le cadre des structures institutionnelles existantes, dans le cadre du système qui a été mis en place pour promouvoir les perspectives d'un avenir européen.

Maintenant, le député de la Hongrie. Cette question est également liée à la question précédente. Je pense que les critères de Copenhague doivent être respectés par tout pays candidat à l'Union européenne. La démocratie, les droits de l'homme fondamentaux et la protection des minorités sur ce point particulier. Dans les engagements pris par un pays candidat à l'Union européenne, nous devons bien sûr adhérer à ces principes fondamentaux : les critères de Copenhague. Il y a bien sûr des questions contraignantes qui doivent être prises en considération. Elles sont également examinées et c'est dans ce cadre particulier que les problèmes seront résolus ou traités d'une manière ou d'une autre afin que l'intégration se fasse efficacement.

Merci beaucoup.

M. Tiny KOX (Pays-Bas, GUE, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Nous n'avons plus de temps, je dois donc interrompre la liste des orateurs.

Permettez-moi de vous remercier pour vos réponses approfondies à nos questions.

Encore une fois, merci beaucoup d'être notre invité aujourd'hui. Nous vous souhaitons bonne chance dans votre pays.

[Applaudissements]